



ILS ACTIVAIENT DANS LA RÉGION DU SAHEL

L'ANP ARRÊTE 5 TERRORISTES

Page 3

ÉDIFICATION DE L'ALGÉRIE NOUVELLE

**BENGRINA
AFFIRME LE SOUTIEN
DE SON PARTI**

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5050 | Mercredi 3 juillet 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

MEMBRE DE LA TROUPE ARTISTIQUE DU FLN

**TAHAR BEN AHMED
TIRE SA DERNIÈRE
RÉVÉRENCE**

Page 16

COLLECTE DES SIGNATURES POUR LA PRÉSIDENTIELLE

LE PARCOURS DU COMBATTANT DES CANDIDATS

Page 3

■ **INDUSTRIE AUTOMOBILE EN ALGÉRIE
LES INVESTISSEURS
LANCENT LEURS PROJETS**

Page 5

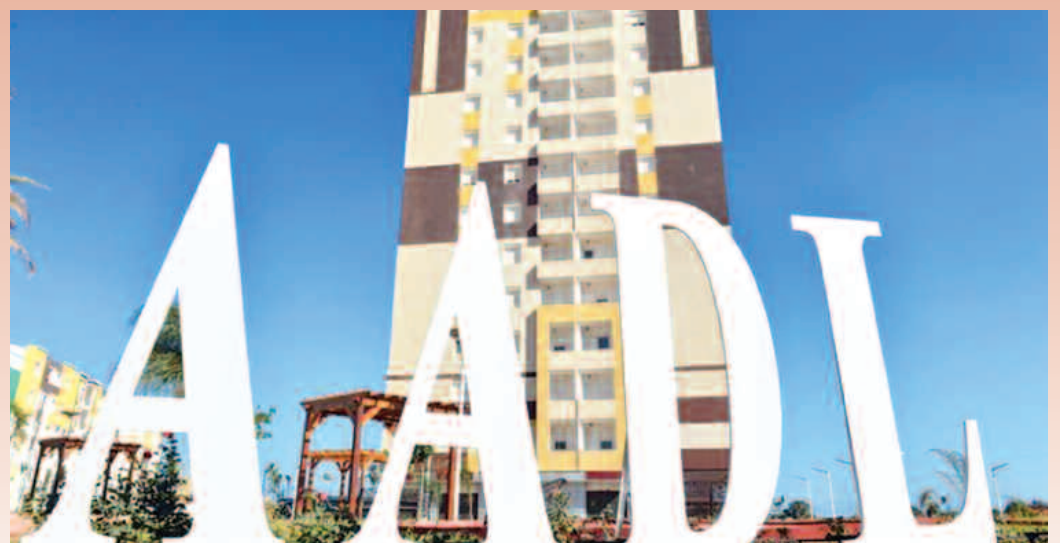
■ **PREMIÈRE CORRECTION DES ÉPREUVES
DU BAC 2024
EXCELLENTS RÉSULTATS
POUR LES LANGUES
ÉTRANGÈRES !**

Page 2

■ **TOURISME
LANCEMENT DE 800
NOUVEAUX PROJETS
D'INVESTISSEMENT**

Page 4

AADL



NOUVELLE ANNONCE IMPORTANTE

Page 2

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une École de Cyber-sécurité ouvrira ses portes à la prochaine rentrée universitaire

L'École nationale de Cyber-sécurité sera ouverte à la prochaine rentrée universitaire, conformément aux instructions du président de la République, a annoncé hier Abdelhakim Djebrani, directeur des finances au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

S'exprimant lors de l'émission « L'Invité de la rédaction » sur la Chaîne 3 de la Radio Algérienne, M. Djebrani a assuré que tous les moyens humains et matériels seront mis en place pour ouvrir cette école dans les délais exigés par le Chef de l'État.

« Nous sommes dans la dernière ligne droite pour l'ouverture de cette institution. Le décret de création est déjà publié et les moyens humains et matériels sont en cours de mise en place », a affirmé le représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

AADL

Nouvelle annonce importante

L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), a annoncé hier, dans un communiqué du nouveau pour les souscripteurs. Ainsi, précise-t-on de même source, « L'opération de délivrance des affectations se poursuit au niveau de son site électrique et ce jusqu'au dernier souscripteur des précédentes éditions du programme location vente.

» L'AADL a rassuré également dans son communiqué, que « l'opération va connaître un cheminement rapide et exceptionnel » invitant les souscripteurs à consulter régulièrement la fenêtre dédiée à cette procédure sur son site internet. L'Annonce de l'AADL intervient à quelques semaines du lancement du programme AADL III prévu le 05 juillet courant de 21h00 jusqu'à 03h00 de la journée du 6 juillet, avant la fermeture de la plateforme pour des raisons techniques, puis elle sera ouverte tous les jours de 8h00 à 18h00 afin de permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'y inscrire. **R. N.**

PREMIÈRE CORRECTION DES ÉPREUVES DU BAC 2024

Excellents résultats pour les langues étrangères !

En attendant les résultats officiels, la correction des copies des épreuves du Baccalauréat (BAC) dans sa session de juin 2024 bat son plein à travers les différents centres de correction répartis à travers l'ensemble du territoire national. Il convient de rappeler en outre que le ministère de l'Éducation nationale a accordé aux directeurs des centres de correction un délai de 20 jours.

PAR IDIR AMMOUR

Les centres devraient ainsi achever toutes les étapes liées à la correction dans les délais requis. Dans ce sens, le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belaabed, a levé le voile sur la date de l'affichage des résultats du BAC. Le premier responsable du secteur a en effet évoqué le sujet, en début de semaine dernière, dans une déclaration faite aux médias. Le ministre a donc fait savoir que son département annoncera les résultats de l'examen du baccalauréat, session de juin 2024, le 20 juillet prochain.

Concernant l'évaluation préliminaire en attendant la suite et l'annonce officielle, les premiers échos qui nous parviennent annoncent que les notes sont décourageantes dans certaines filières.

En effet, selon les observations de certains professeurs, les disparités sont particulièrement marquées dans les matières essentielles telles que les mathématiques, les langues et la philosophie.

Les premières corrections de cette session ont révélé des résultats contrastés parmi les différentes filières.

Des sources proches des corrections indiquent que les correcteurs ont observé des notes allant de bonnes à acceptables



en mathématiques et les filières scientifiques, tandis que les notes pour la filière des lettres et philosophie oscillent entre 1 et 5 sur 20. Les élèves de la filière des langues étrangères se sont tout particulièrement distingués par leurs excellents résultats dans toutes les matières principales. Les élèves ont obtenu d'excellentes notes en anglais, français, allemand et italien, allant de 15 à 19 sur 20.

Cette performance laisse présager une domination de cette filière dans les résultats finaux du baccalauréat 2024.

À l'inverse, les élèves de la filière des lettres et philosophie ont obtenu des notes catastrophiques en mathématiques. Les résultats en mathématiques des filières scientifiques sont néanmoins acceptables, ne dépassant généralement pas 12 sur 20 d'après les mêmes sources.

À noter que les centres de correction des copies de l'examen du baccalauréat (BAC) 2024 auraient dû modifier le barème de notation après la réception des

modèles de correction envoyés par l'ONEC. En effet, l'Office National des Examens et Concours (ONEC) a envoyé la correction type et le barème de notation de chaque matière.

Ces derniers serviront de feuille de route pour les enseignants correcteurs. Ce qui devrait garantir que chaque candidat reçoive une évaluation juste et complète de sa copie.

Toutefois, des changements sont en vue dans ce barème de notation. À en croire un quotidien national arabophone, les responsables des centres de correction auraient décidé de soumettre le « barème de notation » à des ajustements partiels dans certaines matières et filières.

L'objectif, a expliqué la même source médiatique, serait d'adapter le barème aux réponses des candidats, notamment ceux ayant donné des réponses inspirées de cours supprimés des programmes scolaires.

I. A.

AGRICULTURE

L'opération du RGA a atteint un taux d'avancement de 68%

PAR RIAD EL HADI

«Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa a annoncé, à Mascara, que l'opération de Recensement général de l'agriculture (RGA) a atteint, au niveau national, un taux d'avancement de 68%», affirmant qu'elle se déroule dans de très bonnes conditions.

Animant un point de presse en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya en compagnie du ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, M. Cherfa a souligné que «le recensement général de l'agriculture a atteint, à travers le pays, un taux d'avancement de 68 pc, soulignant que cette opération se déroule dans des conditions satisfaisantes enregistrant une adhésion des agriculteurs.» Dans ce sens, le min-

istre a appelé les agriculteurs et les éleveurs du pays «à participer à cette démarche ayant trait à la statistique, afin de la mener à bien, sachant qu'elle se poursuivra jusqu'au 17 juillet prochain.»

D'autre part, il a annoncé le lancement du stockage de 150.000 tonnes de récolte de pomme de terre et de 40.000 tonnes d'oignons au niveau national, indiquant que cette opération s'inscrit dans le cadre du programme national de système de contrôle des produits agricoles de large consommation «Syrpalac.»

Il a déclaré que le stockage de cette quantité permettra d'assurer l'abondance sur le marché, notamment aux mois de septembre et octobre prochains, ainsi que la stabilité des prix de ces deux produits.

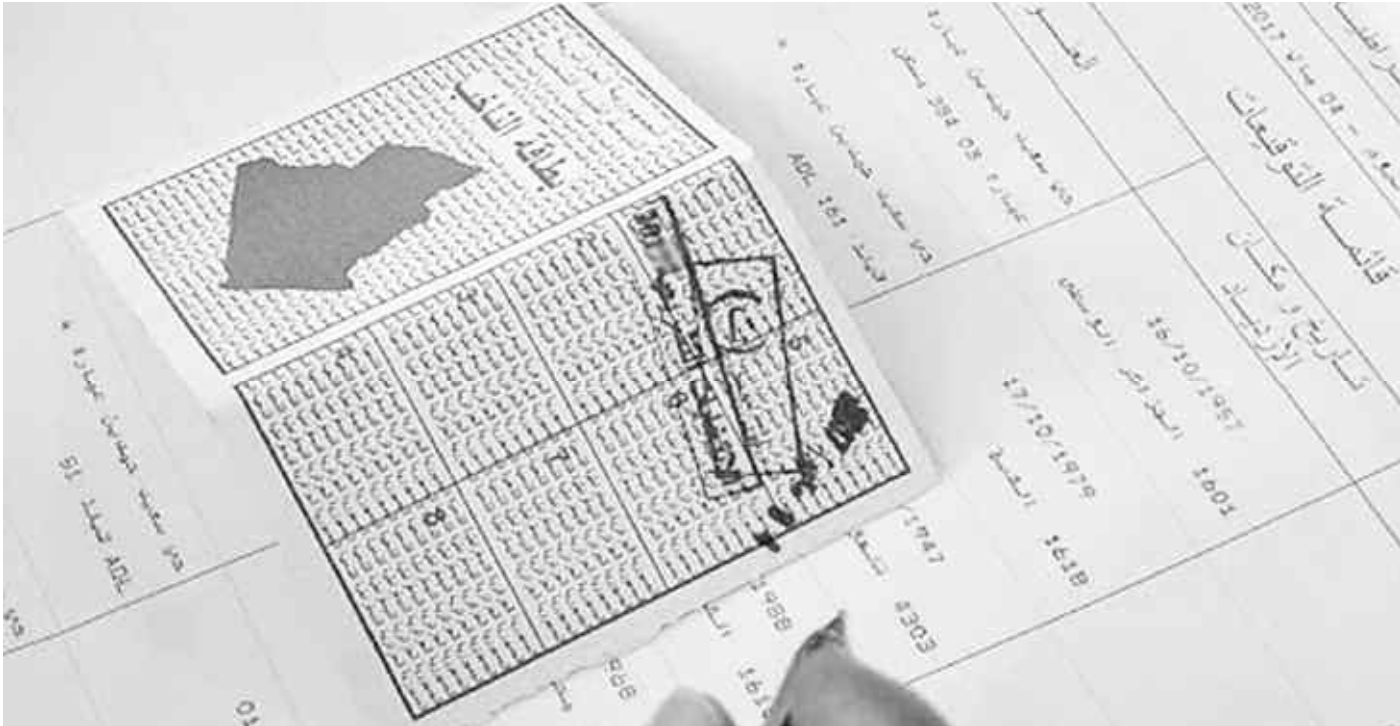
Par ailleurs, M. Cherfa a annoncé une augmentation des surfaces réservées à la

culture des légumes secs, dans la wilaya de Mascara, à 10.000 hectares pour la prochaine saison agricole 2024-2025, dans le cadre du programme national de développement des cultures stratégiques. Dans le cadre de la restructuration des fermes agricoles pour leur reconversion en unités productives agricoles, le ministre a signalé l'entrée en service de 34 exploitations dans différentes régions du pays, en partenariat avec des investisseurs privés sur un total de 174 exploitations agricoles pilotes recensées par le ministère au niveau national, faisant savoir que son département ministériel œuvre à «renforcer le partenariat avec des investisseurs désirant investir dans le secteur agricole.» La visite d'inspection des ministres de l'Agriculture et du Développement rural et de l'Hydraulique

dans la wilaya de Mascara a été marquée par l'inauguration d'une exploitation agricole de production de poules pondeuses dans la commune de Bouhenni, dans le cadre de l'investissement privé. Ils ont également inspecté un réservoir d'une capacité de 15.000 mètres cubes dans la commune de Sig et se sont enquis de l'état d'avancement du projet de curage et de désenvasement du barrage de Bouhanifia et des travaux de transfert des eaux du barrage de Fergoug vers la commune de Fraguig. En outre, ils ont procédé à la pose de la première pierre de réalisation d'un silo de stockage de céréales d'une capacité de 1 million de quintaux au chef-lieu de wilaya et visité l'ex ferme pilote reconverte en centre spécialisé en production d'arbres fruitiers dans la commune de Maoussa. **R. E.**

COLLECTE DES SIGNATURES POUR LA PRÉSIDENTIELLE

Le parcours du combattant des candidats



Les candidats à la candidature sont tous focalisés sur l'opération de collecte des signatures des citoyens ou des élus en vue de souscrire aux dispositions réglementaires pour assurer et garantir la candidature aux élections présidentielles anticipées du 7 septembre prochain.

PAR KAMAL HAMED

Cette opération se poursuit loin des feux de la rampe. La majorité des candidats travaille dans une totale discrétion. En ce sens que ca ne communique pas puisque très peu de données arrivent à filtrer des états majors des concernés. Si on excepte le parti des travailleurs (PT)- dont la secrétaire général Louisa Hanoune est candidate, qui a fait cas a deux reprises des difficultés rencontrés en saisissant par voie de conséquence l'autorité nationale indépendante des élections (ANIE), d'autres partis préfèrent la discrétion. En

tout cas , et alors qu'il ne reste lus qu'une quinzaine de jours pur a clôture de cette opération, aucun candidat n'a encore annoncé avoir réussi a collecter les 50 000 signatures des citoyen ou les 600 signatures des élus. C'est dire que cette opération complexe est loin d'être une simple sinécure. Mieux encore rares sont les indiscretions qui laissent penser que des candidats ont réussi à franchir cet obstacle. Le seul qui a donné un indice a été le président de l'ANIE, Mohamed Charfi. Ce dernier a tout récemment annoncé qu'un candidata réussi à collecter les 600 signatures des élus. Néanmoins il n'a pas révélé le nom de cet heureux candidat et même ce dernier n'a pas confirmé préférant se murer dans le silence et l'anonymat. Cette discrétion traduit, estiment de nombreux observateurs, les difficultés que rencontrent les candidats. Des difficultés que d'aucuns, dans les états majors des candidats, considèrent comme insurmontable. Il en est ainsi de la mesure relative à l'authentification des formulaires par un officier public au siège de l'APC et ce en présence de l'électeur et ce dernier devrait signer le formulaire devant les officiers publics. Cette mesure, introduite récemment, est jugée très handicapante. Le

bénéficiaire de la souscription, soit le candidat à la candidature, est aussi obligé de relever tous les détails relatifs à l'électeur qui lui a signé le formulaire et de les inscrire sur une application électronique tout en insérant le nom de l'officier public qui a apposé sa signature d'authentification. Selon certains spécialistes autant des mesures sont à même de réduire le « business » autour des formulaires autant elles constituent un frein majeur à la possibilité de collecter les 50 000 signatures demandées. Une opération qui devient dès lors presque impossible à relaisser. D'où les requêtes du PT et du MSP notamment à l'adresse de l'ANIE. Mais malgré cela le retrait des formulaires de souscription des signatures individuelles se poursuit au siège de l'Anie. Selon ces derniers 31 candidats ont retiré les formulaires. Il faut savoir que pour être officiellement candidat, les postulants devront recueillir 50 000 signatures individuelles d'électeurs réparties à travers, au moins, 29 wilayas, dont le nombre minimal des signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à 1 200. Notons que cette opération prendra fin le 18 juillet prochain.

K. H.

ÉDIFICATION DE L'ALGÉRIE NOUVELLE

Bengrina affirme le soutien de son parti

PAR RANIA NAILI

Le président du Mouvement El-Bina, Abdelkader Bengrina, a affirmé à Tamanrasset, le soutien du Mouvement au choix du parachèvement de l'édification de l'Algérie nouvelle, durant la présidentielle du 7 septembre prochain. S'exprimant lors d'un meeting du Mouvement, tenu lundi à Tamanrasset, M. Bengrina a déclaré que "les pas sûrs et audacieux franchis par l'Algérie ces dernières années, en dépit des agendas envieux et haineux envers son peuple, nous placent devant un choix clair et évi-

dent durant la prochaine présidentielle, celui de soutenir les efforts de parachèvement du projet d'édification de l'Algérie nouvelle." À cette occasion, il a appelé les citoyens à "se rendre massivement aux urnes pour participer à l'édification d'une Algérie qui est à même de réaliser les ambitions des nouvelles générations", soulignant l'importance de consacrer les valeurs de cohésion. M. Bengrina a réitéré son appel à former un "bloc national où fusionnent toutes nos caractéristiques partisans et politiques pour l'intérêt suprême de l'Algérie." Evoquant les défis régionaux,

il a souligné "les grandes responsabilités qui incombent à l'Algérie vis-à-vis de la région et du voisinage, partant de ses principes fondés sur la fidélité aux valeurs d'émancipation", ajoutant que "l'Algérie est un pays qui est capable de diriger le développement régional dans le voisinage africain." Concernant la poursuite de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza, il a réaffirmé le soutien indéfectible aux peuples opprimés, à leur tête le peuple palestinien en proie aux "politiques barbares et à la guerre génocidaire menée à Ghaza et à Rafah."

R. N.

ILS ACTIVAIENT DANS LA RÉGION DU SAHEL L'ANP arrête 5 terroristes

5 terroristes ont été arrêtés et une importante quantité d'armes et de munitions récupérée par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP).

Les 5 terroristes ont été arrêtés dans deux opérations distinctes à Bordj Badji Mokhtar et Tamanrasset (6^e Région militaire) durant la période du 20 au 23 juin, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation efficace des renseignements, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont arrêté cinq (05) terroristes durant la période du 20 au 23 juin 2024, dans deux opérations distinctes au niveau du Secteur opérationnel Bordj Badji Mokhtar et du Secteur militaire Tamanrasset en 6^e Région militaire », précise la même source. «La première opération effectuée au niveau du Secteur militaire Tamanrasset a permis l'arrestation de quatre (04) terroristes.»

Il s'agit de In-Adjenna Ahmed dit Ahmed El-Targui, Foughas Abdelkarim dit Beka, Aberzoulegh Moussa dit Machaki, Hadj Ousmane Boujemaa dit Djema».

«Les terroristes appartenant aux groupes terroristes activant dans la région du Sahel avaient en leur possession deux (02) fusils mitrailleurs type FMPK, quatre (04) pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, deux (02) chaînes de munitions garnies de 139 balles de calibre 7.62x54 mm et six chargeurs de munitions garnis de 148 balles de calibre 7.62x39 mm », note le communiqué.

La seconde opération effectuée au niveau du Secteur opérationnel Bordj Badji Mokhtar « a permis l'arrestation du terroriste recherché, Barbouchi Mataa Moulan. »

ALGÉRIE-FRANCE

Echanges d'expertises à l'École nationale d'administration

L'École nationale d'administration (ENA) a abrité les travaux d'un atelier d'échange d'expertise sur des thèmes liés à l'architecture de la formation, à la formation initiale, aux modalités d'organisation des concours et examens professionnels et à la formation virtuelle et à distance. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du programme de jumelage « ARDEL » (Appui au renforcement du développement local) entre le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, son homologue français, et la ville italienne de Florence. Un programme initié et financé par l'Union européenne.

L'atelier a été lancé par le directeur de la formation du ministère de l'Intérieur, avec le directeur général de l'École nationale d'administration, en présence d'experts internationaux, du directeur général de l'École nationale, des ingénieurs de la ville, ainsi que des directeurs des Instituts nationaux de formation du personnel des collectivités locales et des cadres de l'École nationale d'administration.

R. N.

BOUMERDES

**Incendie
dans une usine
de médicaments
à Khemis
El Khechna**

Un incendie s'est déclaré hier, à l'aube, à l'intérieur d'une usine de production pharmaceutique dans la wilaya de Boumerdès, et selon un communiqué de la protection civile, cette dernière «est intervenue, appuyée par l'Unité nationale de formation, d'Intervention et de protection Civile de la wilaya d'Alger à 03h40, afin d'éteindre un incendie qui s'est déclaré à l'intérieur de l'usine de production pharmaceutique» dans la zone industrielle (Ouled Ali), dans la commune et daïra de Khemis El Khechna.

La Protection civile a indiqué qu'elle avait réussi à contrôler l'incendie et à empêcher sa propagation au reste de l'usine. L'incendie a été complètement éteint et empêché de se propager sans qu'il y ait de pertes humaines. Pour cette opération 14 camions de pompiers, un camion à échelle mécanique et une ambulance ont été déployés.

BISKRA

**180 palmiers
ravagés par
un incendie dans
la commune
d'Ourlal**

«Un incendie s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi dans une des palmeraies de la commune d'Ourlal (42 km à l'ouest de Biskra), ravageant 180 palmiers», a-t-on appris auprès de la direction de wilaya de la Protection civile.

Selon cette source, l'incendie, qui n'a pas provoqué de dommages humains, a pris dans une palmeraie de la zone de Dahra (commune d'Ourlal) et occasionné la destruction de 180 palmiers de différentes espèces, 100 troncs de palmiers et des broussailles sur une superficie totale de 4 hectares. «L'intervention rapide des unités de la Protection civile a permis de circonscrire l'incendie et d'éviter sa propagation aux palmeraies voisines, dans un contexte marqué par une hausse importante de la température et des vents violents», a-t-on précisé. Il convient de relever que la lutte contre les flammes a mis à contribution les sapeurs-pompiers de l'unité secondaire de la Protection civile d'Ourlal, soutenus par les éléments de l'unité principale de Biskra, de l'unité secondaire de Tolga et de la colonne mobile mise en place dans cette wilaya.

R. N.

TOURISME

**Lancement de 800 nouveaux
projets d'investissement**

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche a annoncé, hier à Mostaganem, le lancement de la réalisation de 800 nouveaux projets d'investissement dans le domaine touristique au niveau national.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Intervenant lors d'un Colloque national sur la promotion de l'investissement touristique intitulé "destination touristique de l'Algérie, encourager l'investissement et améliorer le climat des affaires", le ministre a déclaré que "le parc hôtelier national a atteint 1.650 établissements hôteliers, fournissant un total de 152.000 lits nécessitant le renforcement et la diversification pour atteindre, à l'horizon 2030, une capacité d'accueil de 300.000 lits". Dans ce contexte, le ministre a indiqué que "plus de 2.200 projets d'investissements touristiques ont été approuvés, dont 800 projets pouvant fournir 90.000 lits et créer 45.000 emplois, dont la mise en œuvre a déjà été lancée."

Après avoir expliqué que le secteur dispose d'un parc immobilier composé de 249 zones d'expansion touristique classées, M. Didouche a souligné l'approbation, à ce jour, de 74 schémas d'aménagement touristique, permettant la mise à disposition d'environ 1.400 assiettes foncières.

Le secteur cherche actuellement à mettre ces poches foncières à la disposition des investisseurs, à travers la plateforme numérique de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, a ajouté M. Didouche. Concernant le Colloque organ-



isé à Mostaganem, le ministre a fait savoir qu'il vise principalement à "faire connaître les facilités et les avantages décidés par l'Etat dans la nouvelle loi de l'investissement et la loi portant octroi du foncier économique, considéré comme l'entrée principale de chaque action d'investissement." M. Didouche a ajouté que "le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a ordonné la création d'une agence soutenue par trois agences sectorielles spécialisées dans la préparation du foncier touristique, industriel et urbain, en vue de fournir des assiettes foncières aménagées appelées à abriter des projets d'investissement."

Le Colloque d'une journée enregistre la participation de directeurs d'agences nationales du foncier touristique, la promotion de l'investissement, les domaines de l'Etat, des forêts, des instances financières, bancaires et professionnelles, les

walis de Mostaganem, Chlef, et Aïn Temouchent et des investisseurs.

Les participants ont débattu, dans le cadre de deux ateliers, de "l'aménagement du foncier touristique et les mesures d'investissement" et "le financement des projets touristiques".

C. A.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

**53 morts
et 1744 blessés
en une semaine**

«Cinquante-trois (53) personnes ont trouvé la mort et 1744 autres ont été blessées dans 1400 accidents de la route survenus durant la période du 23 au 29 juin à travers le pays», a indiqué hier un bilan hebdomadaire de la Protection civile. «Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Djelfa avec 5 morts et 52 blessés, suite à 30 accidents de la circulation», précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 1989 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger (226 incendies), Constantine (151) et Annaba (141), ajoute le communiqué. Durant la même période, 6081 interventions ont été effectuées par les services de la Protection civile pour le sauvetage de 309 personnes en situation de danger, ainsi que 5339 opérations d'assistance diverses.

**Tamanrasset : Quatre morts
et quatre blessés dans un
accident de la route**

Quatre personnes ont été tuées et quatre autres blessées, dans un accident de la circulation survenu sur la route nationale n°01 dans la commune d'Aïn Amkel, dans la wilaya de Tamanrasset.

Selon un communiqué de la direction générale de la protection civile, l'accident a impliqué une collision entre deux voitures. «L'accident a entraîné la mort de quatre personnes de sexe masculin et la blessure de quatre autres avec des blessures diverses.» Les blessés ont été soignés et transportés à l'hôpital local, tandis que les morts ont été transférés à la morgue.

R. N.

DISTRIBUTION DE LAIT ET DÉRIVÉS

**Le groupe «Giplait» inaugure
un nouveau centre**

«Le groupe «Giplait» procèdera, aujourd'hui, à l'inauguration d'un centre de distribution et de vente en gros et en détail de lait et dérivés dans la wilaya d'Adrar», a indiqué hier un communiqué du groupe. Cette initiative «intervient en consécration des aspirations et objectifs commerciaux du groupe, consistant à généraliser la disponibilité de ses produits pour être accessibles à la population des différentes wilayas du pays», précise le communiqué. Le projet qui s'é-

tend sur une superficie de près de 5.057 m², comprend une infrastructure de réfrigération pour la conservation et le stockage des produits de consommation, conformément aux normes et aux standards en vigueur, dans «l'objectif de fournir du lait, produit de large consommation, ainsi que tous les produits laitiers et dérivés commercialisés au niveau de ses unités dans la majorité des régions du Grand Sud», selon la même source.

R. N.

HYDROCARBURES

**Le pétrole au plus haut depuis
plus de 2 mois**

Les cours du pétrole ont grimpé lundi à un plus haut en un peu plus de deux mois, tirés par l'escalade des tensions au Moyen-Orient, le début de la saison des ouragans et par les attentes d'une demande plus soutenue en carburants avant les départs en vacances. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en septembre, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, a gagné 1,88% à 86,60 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en août, est monté de 2,25% à 83,38 dollars.

R. N.

INDUSTRIE AUTOMOBILE EN ALGÉRIE

Les investisseurs lancent leurs projets

Les principaux constructeurs automobiles ont confirmé la relance de leurs projets d'investissements en Algérie. Après le groupe Fiat, c'est autour de Renault et le groupe chinois Cherry de se mettre à l'épreuve pour la fabrication de véhicules.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le groupe français qui a dû suspendre temporairement ses activités, va relancer son usine de Tlalat à Oran en investissant près de 15 milliards de dinars. Le DG de Renault Algérie Production Remy Houillons a affirmé dans son site LinkedIn: « Nous sommes prêts à reprendre et impatients de redémarrer ». Avec les nouvelles conditions imposées par les autorités sur l'activité automobile, il est rappelé aux concessionnaires de mettre en relief une fabrication authentique de modèles et non un montage en SKD et CKD comme cela se faisait il y a des années. Le constructeur français présent en Algérie par son usine depuis 2014, a saisi l'opportunité pour un retour visible. Son premier responsable affirme que « la mise en conformité de l'usine avec la législation en vigueur est achevée » et de répondre ainsi par « des produits de haute qualité dans le souci du respect des clients ». Le groupe veut s'assurer une bonne position après avoir constaté que l'objectif de produire 75.000 véhicules par an en 2014 n'a pas été atteint et seulement 60.646 unités ont été mises en vente en 2017 et



72.615 en 2018. Pour les autres constructeurs, à l'instar de la marque chinoise Cherry déjà présente en Algérie, ne manque pas d'intérêt. Selon une source de l'Ambassade de Chine en Algérie, une réunion de travail a été consacrée au dossier de l'investissement d'une nouvelle usine en Algérie. Cet investisseur veut assurer « un transfert technologique et créer un tissu local de sous-traitant dans le cadre de la nouvelle activité de production automobile ». Avec ses 110 millions de dollars, l'usine pourra commencer à produire dès octobre prochain selon la dernière déclaration des responsables de cette marque. Il est atten-

du également le lancement d'une nouvelle usine de l'autre groupe chinois JAQ qui est spécialisé dans le véhicule utilitaire. L'autre constructeur asiatique qui est Hyundai va réaliser une nouvelle usine et dispose d'un délai de 2 ans pour réaliser son projet. Pour l'heure, l'Etat a accordé 24 concessions sur les 44 opérateurs pour l'importation de 180.000 véhicules. Toutefois, les autorités privilégient la piste de la production locale avec incitation à produire localement la pièce détachée où déjà 16 autorisations ont été accordées aux opérateurs présents en Algérie.

F. A.

ÉNERGIE

Mohamed Arkab reçoit le vice-président de la Banque mondiale pour la Région MENA

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu, hier au siège de son département ministériel, le vice-président de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Ousmane Dion, nouveau vice-président de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et la délégation qui l'accompagnait. « Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée en présence de responsables du ministère, les deux parties ont discuté des possibilités de coopération entre l'Algérie et la Banque mondiale, notamment en matière d'échange d'expertise et d'appui technique dans les projets en cours et à venir, en particulier ceux liés au développement des énergies renouvelables, aux efforts de l'Algérie en matière de réduction des émissions et aux projets du secteur de l'énergie et des mines en général », indique un communiqué du ministère. « À cette occasion, Mohamed Arkab a exposé les principaux axes de la politique énergétique de l'Algérie et des différents programmes de développement du secteur, notamment les hydrocarbures et les infrastructures y afférentes, l'électricité, les énergies nouvelles et renouvelables, le développement de l'hydrogène, la

stratégie de développement du secteur minier et l'exploitation des ressources minérales, ainsi que le programme national de dessalement », est-il mentionné dans le communiqué. « Le ministre a également évoqué les projets prévus pour promouvoir la croissance et la diversification de l'économie et le rôle joué par le secteur de l'Énergie et des mines dans de nombreux aspects, tels que la satisfaction des besoins énergétiques nationaux (électricité, gaz et produits pétroliers) ainsi que la sécurisation à long terme de la couverture énergétique du pays, à travers de grands projets dans le domaine de la production et du transport de l'électricité, ainsi que la contribution à la sécurité énergétique mondiale, notamment au niveau régional et africain, en particulier en termes de régularité, de stabilité et de fiabilité dans le domaine de l'exportation du gaz, à travers des projets d'augmentation des capacités de production et de développement d'industries en aval, telles que la pétrochimie », ajoute la même source. Le ministre a également évoqué les projets de développement du secteur minier et de transformation des ressources minérales locales à travers des projets miniers structurés lancés par le secteur. Il citera le développement de la mine de fer de Gara Djebilet, le projet intégré des

phosphates, le projet d'exploitation du zinc et du plomb et d'autres projets visant à exploiter les ressources minières pour obtenir des matières premières pour diverses industries manufacturières locales qui étaient auparavant importées de l'étranger. A cela s'ajoutent divers projets du secteur dans le domaine du dessalement de l'eau de mer, et des travaux visant à réaliser une transition énergétique harmonieuse à travers le développement des énergies nouvelles et renouvelables en Algérie. S'exprimant, Ousmane Dion s'est félicité de cette rencontre qui lui a permis de s'enquérir des perspectives de développement du secteur de l'énergie et des mines en Algérie, notamment en ce qui concerne la diversification des sources d'énergie ainsi que les différents programmes de développement de ce secteur, à l'instar du taux très élevé de la couverture électrique en Algérie qui a atteint 99%. Il a également salué tous ces résultats positifs réalisés par l'Algérie dans de nombreux domaines et a exprimé la disponibilité de la Banque mondiale à intensifier la coopération et les échanges avec l'Algérie, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, en formant un groupe de travail pour étudier les opportunités de développement de l'énergie éolienne en Algérie.

R. R.

NUMÉRISATION

Le HCN recrute des développeurs

Le Haut Commissariat à la Numérisation a annoncé avant-hier (lundi 01 juillet 2024), dans un communiqué, l'ouverture des candidatures pour le poste d'ingénieur en informatique au sein de ses services, spécialisé en développement (Développeur). Pour accéder à ce poste, il est requis de posséder au minimum un diplôme d'ingénieur d'État en informatique. Les candidats sans expérience professionnelle sont également tenus de joindre leurs CV avec les relevés de notes de leur dernière année universitaire. Les missions de ce poste sont :

- Analyser les besoins des utilisateurs et spécifier les exigences techniques.
- Concevoir et développer des solutions logicielles en utilisant des langages comme Java, Python, C++, etc.
- Effectuer des tests unitaires et d'intégration pour assurer la qualité du code.
- Collaborer avec d'autres membres de l'équipe pour la gestion de projet et le respect des délais.
- Optimiser les performances des applications existantes et proposer des améliorations.

Le salaire de base du candidat retenu pour ce poste au Haut Commissariat à la Numérisation sera de 74 000 DA, selon le même communiqué. Les CV doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : contact.hcn@el-mouradia.dz, avant le 6 juillet 2024 à 12h00. Veuillez consulter ce lien pour plus d'informations.

Le Haut Commissariat à la Numérisation est devenue une entité rattachée à la Présidence de la République depuis septembre 2023, après la suppression du ministère de la Numérisation et des Statistiques. Elle est dirigée par l'ancienne ministre de la Numérisation et des Statistiques, Meriem Ben Mouloud. Cette entité est chargée de concevoir et de suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de numérisation, en concertation avec les secteurs concernés et les acteurs du secteur économique et de la société civile.

SNTE

Changement d'horaires pour le train de nuit entre Alger-Annaba

De nouveaux horaires de circulation des trains de nuit sur la ligne Alger-Annaba, applicables depuis hier, ont été communiqués par le Société nationale des transports ferroviaires, SNTF Ainsi, le départ du train aura lieu à la gare Agha d'Alger à 19h43, pour arriver à la gare d'Annaba à 05h28 du matin alors que l'heure de départ du train de nuit de la gare d'Annaba est fixée pour 19h20 pour arriver à la gare Agha d'Alger le lendemain à 05h36. Pour les arrêts sur cette même ligne, ils demeurent inchangés. Le train fait en effet des haltes dans les gares d'El Harrach, Bouira, Beni Mansour, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Constantine, El Harrouch et Azaba.

R. N.

L'ÉCRIVAIN MAROCAIN ANAS AL-SABTI

Le Maroc a perdu le contrôle et est devenu une marionnette entre les mains des sionistes

L'écrivain marocain Anas Al-sabti a indiqué qu'en observant le Maroc de l'après décembre 2020, date de la normalisation avec l'entité sioniste, l'on constate qu'"il a perdu le contrôle et qu'il est devenu une marionnette entre les mains des sionistes", relevant qu'au moment où les appels au boycott de cette entité se multiplient à travers le monde, le Makhzen persiste dans son action infâme qui restera gravée dans l'histoire.

Dans un article intitulé "quelle est la différence entre le port de Tanger et le port de Haïfa", Anas Al-sabti souligne qu'"après avoir eu la liberté de disposer de toutes les capacités du pays, l'entité sioniste a créé des sanctuaires juifs auxquels elle a conféré une fausse sacralité et s'est infiltré dans les vieux quartiers, faisant des stations balnéaires marocaines des lieux de plaisance pour ses affidés criminels". Et d'ajouter que "l'accès des officiers sionistes dans les casernes marocaines est même devenu courant". "Et aujourd'hui, a-t-il dit, les navires de guerre accostent les ports du Maroc et s'y approvisionnent en denrées et en carburant en toute aisance comme s'ils accostaient un port de la Palestine occupée". "Où est donc la différence entre le port de Tanger et le port de Haïfa?", s'est-il interrogé. Dans son article, l'écrivain marocain s'est longuement étalé sur la nouvelle qui, selon lui, "a choqué le peuple marocain", à savoir l'autorisation d'accostage d'un navire sioniste au port international de Tanger, avant de reprendre son chemin pour aller massacrer les populations de



Ghaza avec des tonnes d'armes et de bombes et opérer une destruction massive qui rappelle les affres de la seconde guerre mondiale. "Suite à cet incident, le Maroc est officiellement devenu un partenaire dans la campagne terroriste sioniste menée contre la bande de Ghaza résiliente", affirme l'écrivain qui souligne que "s'il y avait une justice internationale, les responsables seraient traduits devant les tribunaux (...)". "Ne pas lever l'injustice infligée aux opprimés ou tout au moins la dénoncer, est un acte immoral", a-t-il estimé. "Alors qu'en est-il, s'est-il interrogé, avec le régime en place qui soutient cette injustice, et les victimes, de culture arabo-musulmane, qui ont chargé le Maroc de présider le comité de leur cause sacrée?". "Ceux-là, a-t-il dit, les responsables marocains ont choisi de leur tourner le dos et de se rapprocher de ceux qui s'en prennent à la Palestine et violent les symboles sacrés de son peuple".

La normalisation des relations avec Israël, un déshonneur que l'Histoire retiendra à jamais

Au moment où l'Espagne a refusé à un navire sioniste l'accostage du port de l'une de ses villes côtières, voilà que le Maroc y consent "une honte", s'est-il indigné. "Le régime marocain a montré sa face de

mercenaire, prêt à jouer n'importe quel rôle aussi vil soit-il, chose que les régimes qui se respectent n'acceptent pas". "Au moment où les appels des peuples du monde au boycott de l'entité sioniste se multiplient et que les régimes pro-Israéliens tentent d'assouplir leurs discours et de blanchir leur image pour ne pas avoir à assumer la responsabilité d'une partie des horreurs sionistes, le régime du Makhzen persiste dans son action infamante qui restera gravée dans l'Histoire", a-t-il soutenu. Bien que les responsables sionistes aient déçu le Makhzen, le Maroc officiel tient à préserver ses relations avec l'entité sioniste dans les domaines militaire et des renseignements, a-t-il encore souligné. Les responsables du Makhzen "se comportent comme le serviteur qui ne fléchit pas devant les humiliations de son maître, vivent à satisfaire leurs ambitions politiques à travers les sionistes et leur attachement à cette entité est liée en premier lieu à l'obtention de la protection étrangère pour légitimer leur maintien", a estimé l'écrivain marocain. "Le régime du Makhzen est cohérent avec sa doctrine politique, fondée sur une allégeance à l'étranger, et ce depuis le protectorat franco-espagnol (...)", a rappelé l'écrivain relevant qu'à cette époque multipolaire, "la solution la plus saine pour l'esprit étroit

du Makhzen qui n'a pas pu trouver des méthodes politiques pour préserver son indépendance et garantir ses intérêts, est la dépendance absolue à l'entité sioniste, et cette fois sans médiation de quiconque afin de préserver son existence".

"Le paradoxe réside dans l'écart qui sépare la position officielle et celle du peuple, étant donné que les Marocains qui se sont mobilisés pour dénoncer l'agression sioniste contre Ghaza à travers l'organisation de centaines de manifestations et d'activités chaque semaine sont récompensés par leur régime politique, qui sombre dans l'asservissement à l'entité sioniste à l'apogée de la barbarie".

"Même si le peuple marocain avait prévu ce processus de concessions de la part de ses autorités politiques, l'ampleur de leur audace dans l'implication de leur pays dans l'une des plus odieuses guerres de l'époque actuelle reste un choc pour eux", a-t-il conclu.

R. I. / Agences

SOUDAN

L'ONU demande de l'aide aux réfugiés fuyant vers la Libye et l'Ouganda

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a demandé, mardi, de l'aide aux réfugiés fuyant la guerre au Soudan vers la Libye et l'Ouganda, après une augmentation des arrivées dans ces pays.

Un document de planification du HCR publié mardi montre que « l'agence onusienne s'attend à recevoir 149 000 personnes en Libye avant la fin de l'année. Elle prévoit 55 000 personnes pour l'Ouganda, qui n'a pas de frontière directe avec le Soudan et accueille déjà 1,7 million de réfugiés et de demandeurs d'asile en provenance d'autres crises ».

« Au moins 20 000 réfugiés sont déjà arrivés en Libye depuis l'année dernière, et les arrivées se sont accélérées ces derniers mois, tandis que des milliers d'autres ne sont pas enregistrés », a déclaré Ewan Watson, du HCR, à Genève, précisant que la plupart d'entre eux étaient arrivés là-bas depuis le Darfour, où la violence s'est intensifiée. L'aide humanitaire au Soudan souffre d'un manque de ressources dans un contexte de besoins humanitaires records dus aux multiples crises à travers le monde et au retrait de certains donateurs en raison de contraintes budgétaires nationales. « Le plan de l'ONU est financé à moins de 20 % », a déclaré M. Watson. « Les réfugiés et les familles sont obligés de dormir en plein air et les structures médicales ne peuvent tout simplement pas répondre aux besoins croissants auxquels nous sommes confrontés », a-t-il déclaré. Depuis la mi-avril 2023, l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR) mènent une guerre qui a fait environ 15 000 morts et plus de 10 millions déplacés et réfugiés, selon les Nations Unies. Les appels de l'ONU et de la communauté internationale se sont multipliés pour épargner au Soudan une catastrophe humanitaire qui pourrait pousser des millions de personnes à la famine et à la mort.

R. I. / Agences

AGRESSION SIONISTE EN PALESTINE

Désormais 1,9 million de personnes déplacées à Ghaza

Il y a désormais 1,9 million de personnes déplacées dans la bande de Ghaza en Palestine, soumise à une agression génocidaire sioniste depuis 270 jours, a annoncé la coordinatrice humanitaire de l'ONU

pour le territoire, Sigrid Kaag. « Plus d'un million de personnes sont une fois encore à nouveau déplacées, en quête d'un abri et de sécurité, (ce qui porte) à 1,9 million le nombre de personnes déplacées à travers



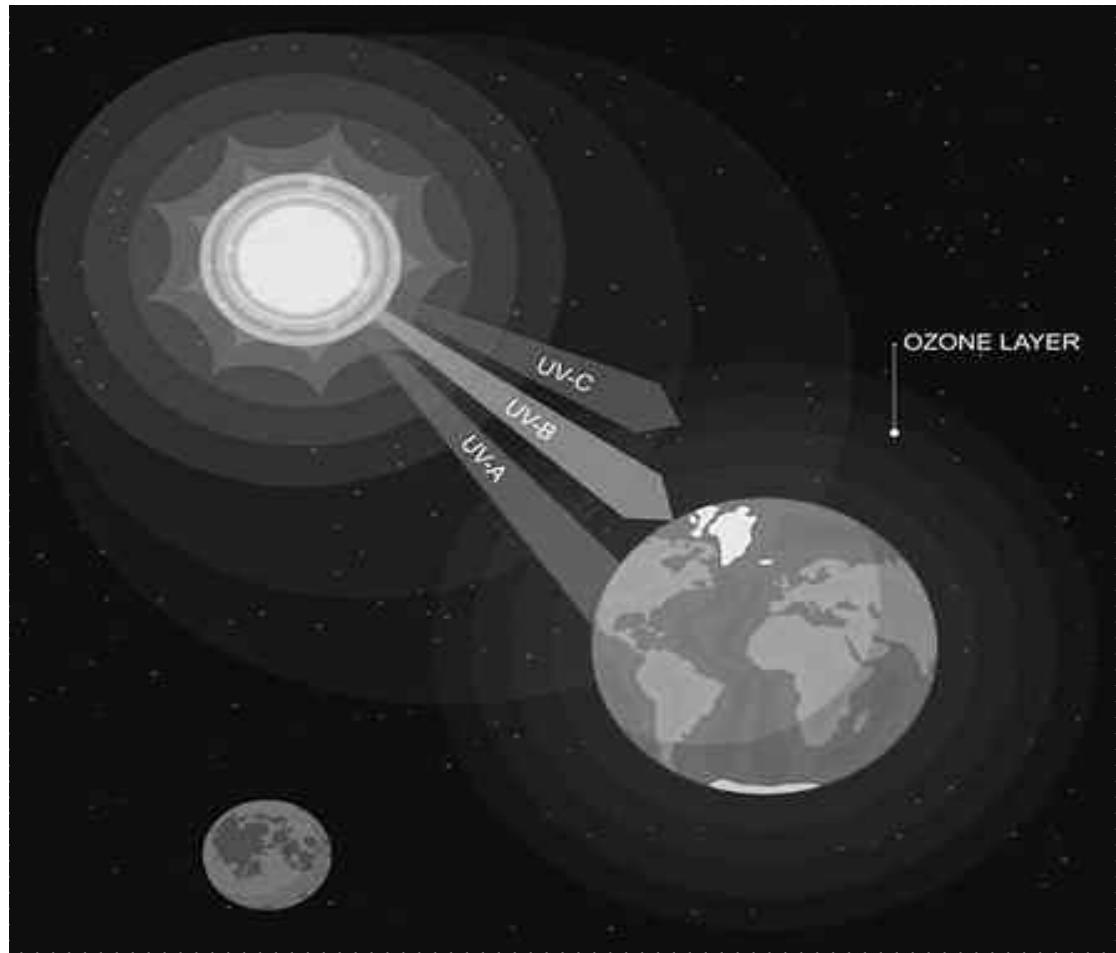
Ghaza », a déclaré Mme Kaag au siège de l'ONU. Elle s'est dit « vivement préoccupée » par les nouveaux ordres d'évacuation émis à Ghaza par les forces sionistes. De son côté, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) a estimé mardi que 250.000 Palestiniens seront contraints de quitter la ville de Khan Younes, au sud de la bande de Ghaza.

Des travailleurs humanitaires de l'Organisation des Nations unies ont décrit lundi comme apocalyptique la situation dans la ville de Ghaza, au nord de l'enclave, où plus de 84.000 personnes ont récemment quitté leurs foyers.

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi mardi à 37.925 martyrs et 87.141 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué les autorités palestiniennes de la santé.

R. I. / Agences

Tout sur le soleil : avantages, inconvénients et mesures à prendre pour bien en profiter



Les rayons solaires sont plus intenses et donc plus à même de brûler la peau entre 12h et 16h. Il faut, de ce fait, éviter de s'exposer en plein soleil durant ces heures.

Le bronzage sera tout de même au rendez-vous en s'exposant avant midi et après 16h contrairement aux idées reçues.

Définir son phototype

Connaitre son phototype permet de mesurer le niveau de risque dû au soleil : on en distingue 6, correspondant à 6 types de peaux et couleurs d'yeux et de cheveux. Plus le phototype est bas, plus la protection solaire doit être élevée. Phototype I : peau très blanche, cheveux blonds ou roux, yeux bleus/verts. Phototype II : peau claire, cheveux blonds, roux ou châains, yeux verts/marron. Phototype III : peau moyennement claire, cheveux châains ou bruns, yeux marron. Phototype IV : peau mate, cheveux bruns/noirs, yeux marron/noirs. Phototype V : peau très mate, cheveux noirs, yeux noirs. Phototype VI : peau noire, cheveux noirs, yeux noirs.

Choisir un indice de protection adapté
Mettre de la crème solaire est indispensable en cas d'exposition mais encore faut-il bien la choisir... Elle doit être adaptée en fonction de son type de peau, du degré d'ensoleillement et des conditions d'exposition.

Bien appliquer sa crème solaire

Une fois l'indice de protection choisi et adapté, la crème solaire doit être appliquée de la bonne manière. Elle doit être mise avant toute exposition et appliquée sur toutes les parties du corps de manière uniforme et en quantité suffisante. Son application doit être renouvelée toutes les deux heures et après chaque baignade.

Rester vigilant quand le soleil se cache

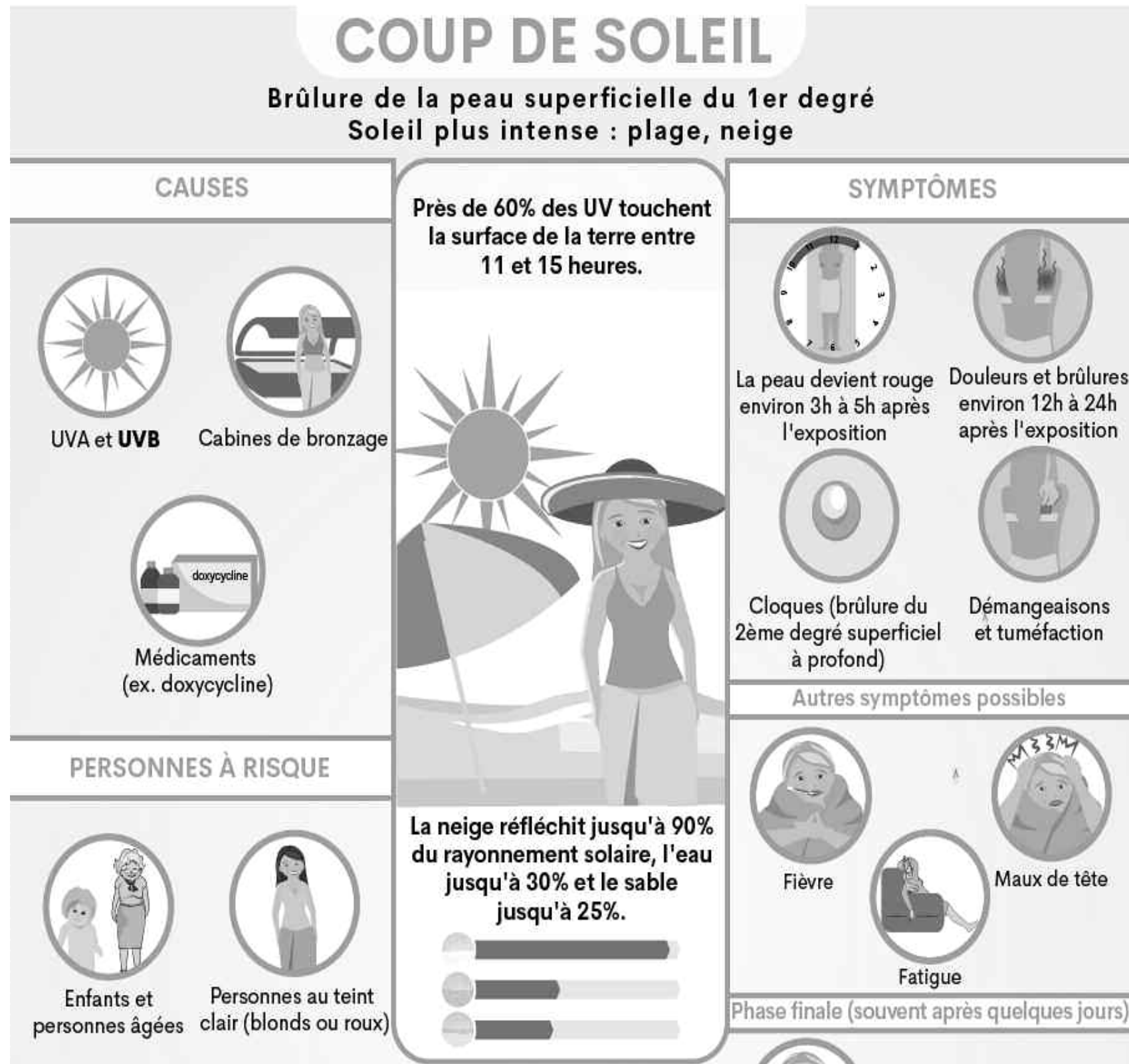
Même si le soleil disparaît, les rayons UV restent présents : une nébulosité légère ou peu épaisse atténue la chaleur, mais ne bloque pas le rayonnement UV. La protection solaire reste donc de mise.

Mettre un chapeau

Le visage est la partie du corps la plus exposée. Pour la protéger du soleil, misez sur un chapeau à larges bords et protégez votre peau avec une protection solaire moyenne à forte de 30 à 50+ selon votre type de peau. Les peaux claires (blondes et rousses) sont plus sujettes aux coups de soleil.

Continuer d'utiliser une protection solaire même une fois bronzé

Même bronzé(e), on reste vulnérable face aux coups de soleil. La peau est certes, habituée aux rayons du soleil, mais une protection solaire doit encore être appliquée pour éviter d'attraper un coup de soleil sur son bronzage. Cela amènerait en outre à



faire peler la peau et à faire disparaître le bronzage.

Se méfier de la réverbération
Le phénomène de réverbération est la réflexion de la lumière et de la chaleur par un corps qui ne les absorbe pas comme la neige, le sable ou l'eau (mer ou piscine). Elle accentue l'effet des rayons UV de 50 à 80% sur la neige, de 20% sur la mer, et de 5 à 20% sur le sable. D'où le recours indispensable à une protection efficace dans ces types d'environnement.

Protéger les enfants
Les bébés et les enfants peuvent attraper un coup de soleil en 20 minutes d'exposition

(ou moins si les rayons UV sont très intenses). Les enfants de moins de 3 ans ne doivent pas être exposés au soleil. Pour les autres, une formule très haute protection (SPF 50) doit être choisie et appliquée toutes les deux heures.

Utiliser un lait après-soleil
Le lait après-soleil, s'il n'empêche pas les coups de soleil d'apparaître et ne les fait pas disparaître non plus, est enrichi en actifs apaisants. Il calmera les éventuelles sensations d'échauffement liées aux coups de soleil et atténuera les sensations de tiraillement. Il favorisera une meilleure récupération de la peau et prolongera le bronzage.

Coup de soleil : les 4 risques auxquels vous vous exposez !

Qu'est-ce qu'un coup de soleil ?
Un coup de soleil, que l'on appelle aussi dans le langage médical "érythème solaire", est une brûlure de la peau, pouvant être plus ou moins importante et douloureuse. Elle survient suite à une exposition aux rayons UV, lorsque la peau n'est pas ou mal protégée. Comme le rappelle l'OMS, lorsque vous attrapez un coup de soleil, les UV "tuent la plupart des cellules de la couche superficielle de la peau et celles qui ne sont pas tuées sont endommagées". Rougeurs, douleurs, démangeaisons, voire



apparition de cloques, contrairement aux idées reçues, un coup de soleil "n'est pas une brûlure de la peau", comme le précise un étudiant en biologie moléculaire connu sur TikTok pour ses contenus de vulgarisation scientifique.

Cette peau rouge est en réalité une réaction immunitaire de l'organisme face aux UV et la sensation de brûlure n'est autre qu'une "inflammation immunologique", une réponse à une agression interne ou externe. Les risques à court et à long termes sont nombreux et peuvent aller jusqu'au cancer de la peau.

Des rougeurs et des démangeaisons

Il s'agit des premières manifestations de la peau après avoir reçu un coup de soleil, lorsque l'épiderme est brûlé au premier degré. Ce sont aussi les moins "graves". Au bout de quelques jours, lorsque la peau a été correctement soignée et qu'elle commence à cicatriser, une desquamation (lorsque la peau pèle) plus ou moins importante peut apparaître.

Des cloques, une déshydratation et des vomissements

Outre l'impact sur la peau, les coups de soleil peuvent s'accompagner de maux de tête, de fièvre, de nausées, de vomissements, voire de malaises. C'est le signe que vous avez subi un coup de chaleur et que vous êtes déshydraté.e. Avec une brûlure de deuxième degré superficielle, la peau est infectée et des cloques

remplies d'un liquide transparent peuvent être observées. Dans ce cas, la guérison peut prendre une à deux semaines, les cicatrices et les tâches mettent également plus de temps à disparaître.

Des brûlures profondes, des cloques et la destruction des vaisseaux sanguins

Ce stade avec une brûlure du deuxième degré profond est le plus grave. Il se manifeste par la formation de cloques et la destruction des vaisseaux sanguins. Ici, la douleur n'est pas plus intense (voire plus faible, car ce sont les fibres nerveuses qui ont été brûlées) mais la cicatrisation est beaucoup plus lente. Elle peut prendre un mois et laisser des traces qui auront du mal à partir.

Un vieillissement cutané et un risque de cancer de la peau

Les coups de soleil à répétition sont extrêmement dangereux à long terme. En effet, ils accélèrent le vieillissement de la peau causé par la formation de radicaux libres et augmentent les risques de cancer de la peau : les carcinomes cutanés, qui sont les plus courants, et les mélanomes, les plus dangereux. Un cancer qui fait par ailleurs de plus en plus de victimes. Les cas de mélanomes ont en effet été multipliés par cinq entre 1990 et 2018. "Cette augmentation est une conséquence d'une exposition croissante aux rayons UV", comme le rappelle l'INCA, l'Institut national du cancer.

En savoir plus sur les rayons UV

Les rayons UV peuvent traverser les nuages, le brouillard ou la brume.

L'eau, le sable, le béton et surtout la neige réfléchissent les rayons du soleil et en augmentent la puissance.

L'amincissement de la couche d'ozone entourant la Terre nous expose davantage aux rayons UV.

Le soleil constitue la principale source de rayonnement UV, mais les lits de bronzage, les lampes solaires et les autres dispositifs de bronzage artificiel en émettent également.

L'indice UV est une mesure fort utile pour éviter les méfaits du soleil. Sa valeur vous indique la puissance des rayons solaires qui atteignent la surface de la Terre pour une journée donnée : plus le chiffre est élevé, plus les rayons sont forts et plus il est important de vous en protéger. Au Canada, entre les mois d'avril et de septembre, l'indice UV peut atteindre ou dépasser 3 entre 11 h et 15 h, et ce, même par temps nuageux. Ces jours-là, il importe plus que jamais de bien protéger votre peau.

Protégez votre bébé N'exposez pas votre bébé aux rayons directs du soleil

Mettez-lui des vêtements qui couvrent ses bras et ses jambes ainsi qu'un chapeau.

Installez votre bébé dans une poussette couverte, sous un parasol ou à l'ombre. Il sera alors également protégé contre la déshydratation et l'insolation.

Un parent avec deux bébés sur une plage

Les écrans solaires sont-ils sûrs pour les bébés ?

Si votre bébé est âgé de moins de 6 mois, consultez un professionnel de la



santé avant d'appliquer un écran solaire sur sa peau.

Si votre bébé a 6 mois ou plus, vous pouvez appliquer une petite quantité d'écran solaire sur sa peau exposée (par exemple sur son visage ou sur le dos de ses mains). Les vêtements et l'ombre protègent mieux du soleil, mais il est préférable d'appliquer un peu d'écran solaire que de risquer un coup de soleil, qui peut avoir des conséquences graves pour un nourrisson. Avant d'utiliser l'écran solaire sur la peau exposée de votre bébé, faites d'abord un essai en appliquant une petite quantité à l'intérieur de son bras pour voir si sa peau réagit au produit.

Protégez votre jeune enfant

Créez des zones d'ombre là où vos enfants s'amuse. En l'absence d'ar-

bres, un grand parasol pourra très bien faire l'affaire.

Ne laissez pas les enfants jouer au soleil lorsqu'il est au plus fort, c'est-à-dire entre 11 h et 15 h, ou à toute heure du jour lorsque l'indice UV atteint 3 ou plus.

Envoyez vos enfants à l'école ou à l'extérieur habillés de vêtements protecteurs, comme un grand t-shirt et un chapeau à large bord (qui offre une meilleure protection qu'une casquette de baseball). Veillez à ce que leurs épaules et leur cou soient couverts, car ces parties du corps brûlent facilement.

Appliquez toujours un écran solaire à large spectre possédant un FPS de 30 ou plus sur toutes les parties du corps non couvertes par les vêtements. Réappliquez-en souvent, en n'oubliant pas de protéger le nez, les

oreilles, les joues et le dessus des pieds.

Si vos enfants jouent près de l'eau ou dans l'eau, assurez-vous de les protéger par un écran solaire résistant à l'eau et répétez l'application souvent. Assurez-vous aussi qu'ils enfilent des vêtements secs après avoir joué dans l'eau. Les vêtements mouillés peuvent perdre jusqu'à la moitié de leur pouvoir de protection contre les rayons UV.

Dès qu'ils sont en âge de porter des lunettes de soleil, procurez-leur une paire de lunettes de contour de qualité (avec un filtre UVA et UVB).

N'utilisez pas d'huile pour bébé comme hydratant avant d'emmener vos enfants à l'extérieur. L'huile accentuera les effets du soleil et pourrait causer des brûlures.

SOLEIL ET CANCER DE LA PEAU

Bienfaits et méfaits du soleil sur sa peau

Partout dans le monde, les chiffres du cancer de la peau sont en constante augmentation.

Toutes les 14 secondes, un cancer de la peau est diagnostiqué dans le monde. Un tiers des cancers diagnostiqués dans le monde est un cancer de la peau et 10% d'entre eux sont mortels. Il existe deux types de cancers de la peau : les carcinomes, qui ont une malignité locale, et les mélanomes qui peuvent se propager au reste du corps, les plus dangereux.

Quels sont les symptômes, traitements et diagnostics pour chaque cancer de la peau ? Quel rôle prépondérant joue le soleil dans l'apparition des mélanomes et enfin, com-

ment les prévenir ?

Qu'est-ce qu'un cancer de la peau ?

Le cancer de la peau est une forme de cancer très répandue qui afflige l'épiderme. Il prend racine dans les mélanocytes, les cellules en charge de la production de la mélanine, qui vont se dupliquer en très grand nombre jusqu'à provoquer une tumeur. Cette anomalie des mélanocytes est en grande partie due à l'exposition aux UVA. Détecté précocement, le cancer de la peau est un cancer bénin. L'exérèse (élimination) des tissus cancéreux se fait par chirurgie locale. S'il est détecté tardivement, son pronostic est moins

bon, notamment si des cellules cancéreuses ont migré et se sont disséminées dans l'ensemble de l'organisme.

Le rôle du soleil dans le cancer de la peau

L'action du soleil sur la peau est cumulative. Même si elle a des bienfaits, on l'a vu, ses risques sont nombreux : coups de soleil, lucites, vieillissement cutané... Il existe aussi des conséquences néfastes d'une exposition solaire prolongée sans protection : les lésions d'ADN. Si celles-ci sont trop nombreuses et cumulées, elles peuvent entraîner un cancer cutané. Le rayonnement solaire est composé entre autres des ultra-violets (UV).

Les UVC sont les plus dangereux, néanmoins ils sont bloqués au niveau de la couche d'Ozone. Les UVB touchent les cellules de l'épiderme et les UVA peuvent atteindre les couches les plus profondes du derme et ainsi être responsables des lésions d'ADN. Récemment, un nouvel ennemi pour la peau a été découvert : les rayonnements de la lumière visible (avec la lumière bleue haute énergie visible). En effet, ces rayonnements sont néfastes car ils attaquent tous les constituants cellulaires : les lipides, les protéines, l'ADN. Les dégâts se mesurent sur le long terme d'où la nécessité absolue, en termes de santé publique, de s'en protéger dès

le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Les différentes formes du cancer de la peau

Il existe plusieurs formes de cancers de la peau, dont 2 principales :

les carcinomes, qui ont une malignité locale et pour lesquels la chirurgie suffit la plupart du temps, sauf dans de très rares cas ou les traitements oncologiques sont nécessaires (90% des cancers de la peau), les mélanomes dans lesquels les cellules se multiplient rapidement et qui ont une tendance à envahir le reste de l'organisme si la lésion est enlevée tardivement : ce sont les plus dangereux.

MASCARA

2,52 milliards DA pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable

Le ministre de l'Hydraulique Taha Derbal, a annoncé, lundi à Mascara, qu'une enveloppe financière de l'ordre de 2,52 milliards DA a été débloquée pour la concrétisation de projets d'urgence dans le domaine de l'amélioration de l'alimentation en eau potable de la wilaya.

Lors de son inspection, en compagnie du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, des projets de désenvasement du barrage de la commune de Bouhanifia et les travaux du transfert des eaux de cette infrastructure vers le barrage de Fergoug (commune de Mohammadia), dans le cadre de leur visite d'inspection dans la wilaya, M. Derbal a souligné que cette opération s'inscrit dans le cadre du programme d'urgence décidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, destiné aux régions exposées au déficit hydrique dans le pays. Cette opération porte sur le recense-



ment de toutes les régions et communes de la wilaya de Mascara qui souffrent d'un déficit en eau, permettant leur prise en charge en urgence, à l'instar de la commune de Tighennif, qui a bénéficié d'un projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable. Derbal a indiqué, dans ce cadre, que "les mesures administratives de ces projets d'urgence dont a bénéficié la wilaya seront concrétisés dans une durée ne dépassant pas les quatre mois, au maximum". Une enveloppe financière de plus de

27 milliards DA a été allouée pour la prise en charge de projets d'urgence pour l'alimentation en eau potable des zones exposées au déficit hydrique au niveau national et ce, en exécution des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Par ailleurs, M. Derbal a donné des instructions aux responsables de l'Agence nationale des barrages et transferts sur la nécessité d'accélérer le rythme des travaux de concrétisation des projets de désenvasement du barrage de Bouhanifia et le transfert

des eaux de ce barrage vers celui de Fergoug, eu égard à leur importance, permettant ainsi de fournir, à court terme, des quantités considérables d'eau pour l'irrigation du périmètre de la plaine de Habra.

Le ministre de l'Hydraulique a souligné que la wilaya de Mascara est une wilaya pilote au niveau national en matière d'utilisation de l'eau épurée dans l'irrigation agricole.

A noter que les visites des ministres de l'Hydraulique et de l'Agriculture et du Développement rural ont porté sur l'inspection du réservoir d'eau d'une capacité de 15.000 m3 dans la commune de Sig et ont supervisé l'inauguration d'une exploitation agricole de production de poules pondeuses dans la commune de Bouhenni.

Il a été procédé également à la pose de la première pierre de la réalisation d'un silo de stockage de céréales d'une capacité de 1 million de quintaux au chef-lieu de wilaya et la visite de l'ex-ferme pilote reconvertie en centre spécialisé dans la production d'arbres fruitiers dans la commune de Maoussa.

MÉDÉA

Campagne de sensibilisation sur les risques de baignade dans les plans d'eau

Une campagne de sensibilisation sur les risques de baignade dans les plans d'eau est en cours à travers les communes de Médéa dans le cadre du dispositif de prévention mis en place pour la saison estivale 2024, a-t-on appris, lundi, auprès de la Protection civile. "Un travail de proximité a été entamé, depuis quelques jours, par des équipes de la Protection civile au profit des citoyens. Les jeunes et les enfants, caté-

gories les plus concernées par ce phénomène, sont particulièrement ciblés pour les informer des risques encourus en cas de baignade, que ce soit au niveau des retenues collinaires, des bassins d'irrigation ou des barrages", a fait savoir le responsable de la cellule de communication de la direction de wilaya de la Protection civile, le lieutenant Mohamed Hmidouche.

Des sorties ont été organisées, dans le cadre de cette cam-

pagne de sensibilisation, en milieu urbain, mais également dans les zones rurales des communes d'El-Haoudine, El-Hamdania, Boughezoul et Souagui, afin d'inciter les habitants à prendre conscience des dangers que représente la baignade dans ces endroits non surveillés et, surtout, non réservés à ce type d'activité, a-t-il ajouté. Le lieutenant Hmidouche a rappelé, dans ce contexte, l'arrêté portant interdiction de bai-

gnade dans ces lieux, signé ce mois de juin par le wali pour limiter les cas de noyade et préserver, ainsi, la vie des citoyens, a-t-il indiqué.

En sus de l'interdiction de la baignade, l'arrêté du wali fait mention de l'obligation de procéder à la clôture et la sécurisation des retenues et bassins d'irrigation, la pose de panneaux signalétiques d'interdiction de baignade, l'enfouissement des puits et forages non exploités et la

couverture de ceux utilisés par les exploitants agricoles.

Un renforcement de la surveillance devrait avoir lieu autour de ces plans d'eau durant cette période estivale ou la tentation d'aller se baigner dans ces endroits est grande, notamment chez les jeunes, avec tout ce que cela implique comme risque pour les personnes qui bravent cette interdiction, a signalé l'officier Hmidouche.

OUARGLA

Une convention de partenariat entre l'Université Kasdi-Merbah et l'Enafor

Une convention a été signée, lundi à Ouargla, entre l'Université Kasdi-Merbah d'Ouargla (Ukmo) et l'Entreprise nationale de forage (Enafor), dans le but de promouvoir les opportunités de partenariat et d'échange d'expérience notamment, dans les questions liées à la formation continue et l'accomplissement de stage pratique.

L'accord a été paraphé par le recteur de l'Ukmo, Pr Mohamed Tahar Halilat et le président-directeur général (P-dg) de l'Enafor, Mohamed Bennezzar, lors d'une cérémonie tenue à la salle de conférences du rectorat, en présence d'une pléiade d'enseignants de cet établissement

de l'enseignement supérieur et des cadres de l'opérateur économique précité.

Intervenant à cette occasion, Pr Halilat s'est félicité de cette démarche qui constitue, a-t-il dit, un prolongement d'un accord similaire que l'université a signé récemment avec l'Entreprise nationale de services aux puits (ENSP).

Et d'ajouter que cette convention prévoit des formations en faveur des cadres et ingénieurs techniciens de l'entreprise, assurées par l'université d'Ouargla dans diverses spécialités, y compris l'amélioration de leurs compétences linguistiques notamment dans la langue anglaise. En

vertu de la convention, a-t-il poursuivi, les étudiants vont bénéficier de stages pratiques au niveau de l'entreprise, en plus de l'accompagnement des étudiants du premier et second cycles de l'enseignement supérieur (Licence et Master), en application de l'arrêté ministériel 1275 (un diplôme-start-up et un diplôme-brevet d'invention). Il a, en outre, fait savoir que l'entreprise, à la lumière de cette convention, est appelée aussi à assurer l'accompagnement des doctorants afin de leur permettre de réaliser leurs travaux de recherches, en plus de trouver des solutions et de résoudre certains problèmes techniques rencontrés par

l'entreprise.

Le P-dg de l'Enafor a, de son côté, indiqué que l'Entreprise, dont la création remonte à 1966, avait déjà conclu des accords avec plusieurs compagnies étrangères pour développer les techniques de production d'hydrocarbures.

Totalisant plus de 7.500 postes permanents, l'Enafor, qui avait commencé ses activités par un seul appareil de forge, dispose actuellement 52 appareils, a affirmé M. Bennezzar, estimant que la sonde école d'Enafor et la Faculté des hydrocarbures de l'université d'Ouargla constituent en soi un facteur positif pour consolider le partenariat entre les deux parties.

B I L A N					
Exercice clos le 31/12/2023					
A C T I F	NOTES	MONTANT BRUT 2023	AMORT.-PROV 2023	MONTANT NET 2023	MONTANT NET 2022
ACTIF NON COURANT	D.1.1				
Écart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisation incorporelles	D.1.1.1	16 448 080,73	10 210 744,50	6 237 336,23	1 433 502,53
Immobilisation corporelles					
- Terrains		272 061 000,00	0,00	272 061 000,00	272 061 000,00
- Bâtimens		471 322 392,75	103 350 110,74	367 972 282,01	377 700 318,63
- Immeubles de placement		714 377 952,59	61 040 012,23	653 337 940,36	666 793 691,35
- Autres immobilisations corporelles		204 627 985,17	188 369 655,75	16 258 329,42	10 033 465,08
- Immobilisations en concession		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisation en cours	D.1.1.2	2 411 320,00	0,00	2 411 320,00	1 011 500,00
Immobilisation financières	D.1.1.3				
- Titres mis en équivalence		0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres titres immobilisés		500 000 000,00	0,00	500 000 000,00	300 000 000,00
- Prêts et autres actifs financiers non courants		800 000,00	0,00	800 000,00	250 000,00
- Impôts différés actif	D.1.1.4	29 280 759,85	0,00	29 280 759,85	7 903 345,74
- Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF NON COURANT		2 211 329 491,09	362 970 523,22	1 848 358 967,87	1 637 186 723,33
ACTIF COURANT	D.1.2				
Provisions techniques d'assurance	D.1.2.1				
- Part de la coassurance cédée		0,00	0,00	0,00	0,00
- Part de la réassurance cédée		233 116 541,73	0,00	233 116 541,73	280 374 476,72
Créances et emplois assimilés	D.1.2.2				
- Cessionnaires & Cédants débiteurs		64 256 532,92	0,00	64 256 532,92	28 780 392,31
- Assurés, intermédiaires d'assurance débiteur		373 712 975,11	0,00	373 712 975,11	292 293 203,25
- Autres débiteurs		49 628 323,09	0,00	49 628 323,09	26 806 780,96
- Impôts et assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres créances et emplois assimilés		1 368 000,00	0,00	1 368 000,00	1 691 443,96
Disponibilités et assimilés	D.1.2.3				
- Placements et autres actifs financiers courants		306 918 516,14	0,00	306 918 516,14	307 350 308,94
- Trésorerie		361 367 682,43	0,00	361 367 682,43	357 470 385,46
TOTAL ACTIF COURANT		1 390 368 571,42	0,00	1 390 368 571,42	1 294 766 991,60
TOTAL GENERAL ACTIF		3 601 698 062,51	362 970 523,22	3 238 727 539,29	2 931 953 714,93

B I L A N			
Exercice clos le 31/12/2023			
P A S S I F	NOTES	MONTANT NET 2023	MONTANT NET 2022
CAPITAUX PROPRES	D.2.1		
Capital émis		1 395 000 000,00	1 395 000 000,00
Capital non appelé		0,00	0,00
Primes et réserves (Réserves consolidées [1])		125 440 269,21	117 951 045,00
Écart de réévaluation		0,00	0,00
Écart d'équivalence [1]		0,00	0,00
Résultat exercice		203 875 753,81	149 784 484,15
Autres capitaux propres - Report à nouveau		142 295 259,94	0,00
Part de la société consolidante [1]		0,00	0,00
Part des minoritaires [1]		0,00	0,00
TOTAL I		1 866 611 282,96	1 662 735 529,15
PASSIF NON COURANT	D.2.2		
Emprunts et dettes financières	D.2.2.1	0,00	0,00
Impôts (différés et provisionnés)	D.2.2.2	0,00	0,00
Autres dettes non courants		0,00	0,00
Provisions réglementées	D.2.2.3	63 934 358,06	65 174 467,13
Provisions et produits comptabilisés d'avance		0,00	0,00
TOTAL II - PASSIF NON COURANT		63 934 358,06	65 174 467,13
PASSIF COURANT	D.2.3		
Fonds ou valeur reçus des réassureurs	D.2.3.1	221 349 538,24	219 061 837,22
Provisions techniques d'assurance	D.2.3.2		
- Opérations directes		547 837 662,29	576 693 572,34
- Acceptations		2 577 211,98	1 916 451,42
Dettes et ressources rattachées	D.2.3.3		
- Cessionnaires, Cédants et comptes rattachés		271 773 130,44	230 810 973,52
- Assurés et intermédiaires d'assurance		63 387 870,58	54 504 435,29
Impôts		46 252 944,25	43 225 317,55
Autres dettes		155 003 540,49	77 831 131,31
Trésorerie Passif		0,00	0,00
TOTAL III - PASSIF COURANT		1 308 181 898,27	1 204 043 718,65
TOTAL GENERAL PASSIF		3 238 727 539,29	2 931 953 714,93

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE			
(Méthode directe)			
Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023			
RUBRIQUE	NOTES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus sur les activités d'assurance & de réassurance		1 302 153 608,64	1 352 241 169,32
Sommes versées sur les activités d'assurance & de réassurance		-402 069 678,77	-487 896 429,86
Sommes versées au fournisseurs et au personnel		-400 368 202,52	-354 676 521,43
Sommes versées à l'Etat et autre organismes		-218 680 310,07	-196 621 455,78
Intérêts et autres frais financiers payés		0,00	0,00
Autre encaissement reçus sur activités opérationnelles		3 593 828,42	6 172 750,46
Autre sommes versées sur activités opérationnelles		-1 110 551,35	-417 775,95
Impôts sur les résultats payés		-88 362 945,00	-10 000,00
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		195 215 749,35	318 791 736,76
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)		0,00	0,00
A - Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		195 215 749,35	318 791 736,76
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décassements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles		-23 196 059,61	-4 518 891,32
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles		0,00	0,00
Décassements sur acquisition d'immobilisations financières		-202 073 132,58	-552 500 000,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières		2 847 570,20	321 200 000,00
Intérêts encaissés sur placements financiers		31 103 169,61	17 810 325,06
Dividendes et quote-part de résultats reçus		0,00	0,00
B - Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-191 318 452,38	-218 008 566,26
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0,00	0,00
Dividendes et autres distributions effectuels		0,00	0,00
Encaissements provenant d'emprunts		0,00	0,00
Remboursements d'emprunts ou autres dettes assimilées		0,00	0,00
C - Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		0,00	0,00
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et quasi-liquidités		0,00	0,00
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		3 897 296,97	100 783 170,50
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		357 470 385,46	256 687 214,96
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		361 367 682,43	357 470 385,46
Variation de trésorerie de la période		3 897 296,97	100 783 170,50
Rapprochement avec le résultat comptable		0,00	0,00

COMPTE DE RESULTATS				
Par Nature				
Du 01/01/2023 au 31/12/2023				
RUBRIQUES	NOTES	OPERATIONS BRUTES 2023	CROISSONS ET RETROCESSIONS 2023	OPERATIONS NETTES 2023
Primes émises sur opérations directes	E.1	1 585 346 633,48	-75 977 177,29	1 509 369 456,19
Primes émises sur opérations indirectes		9 344 500,00	0,00	9 344 500,00
Primes émises reprises		2 888 354,61	-4 123 276,71	-1 234 922,10
Primes émises reprises		1 466 433,88	0,00	1 466 433,88
I-Primes acquises à l'exercice		1 599 095 998,97	-80 100 454,00	1 518 995 544,97
Provisions sur opérations directes		-287 521 050,73	21 929 865,19	-265 591 185,53
Provisions sur acceptations		-6 327 280,11	0,00	-6 327 280,11
II-Provisions de l'exercice		-294 148 110,83	21 929 865,19	-272 218 245,64
Commissions reçues en réassurance		0,00	27 596 925,09	27 596 925,09
Commissions versées en réassurance		0,00	0,00	0,00
III-Commissions de réassurance		0,00	27 596 925,09	27 596 925,09
Subventions d'exploitation d'assureur		0,00	0,00	0,00
IV-MARGE D'ASSURANCE NETTE	E.2	1 184 947 688,14	-30 574 523,72	1 154 373 164,42
Services extérieurs & autres consommations	E.3.1	-284 700 461,00	0,00	-284 700 461,00
Charges de personnel	E.3.2	-411 784 910,33	0,00	-411 784 910,33
Impôts, taxes & versements assimilés	E.3.3	-23 375 798,11	0,00	-23 375 798,11
Production immobilisée		0,00	0,00	0,00
Autres produits opérationnels	E.3.5	4 285 160,31	0,00	4 285 160,31
Autres charges opérationnelles	E.3.4	-4 695 891,20	0,00	-4 695 891,20
Dotation aux amortissements, provisions & Pertes de valeur	E.3.6	-115 540 380,01	0,00	-115 540 380,01
Reprise sur pertes de valeur et provisions		1 280 199,07	0,00	1 280 199,07
V-RÉSULTAT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL	E.5	270 375 716,87	-30 574 523,72	239 801 193,15
Produits financiers		38 872 309,53	0,00	38 872 309,53
Charges financières		-4 784 311,98	0,00	-4 784 311,98
VI-RÉSULTAT FINANCIER	E.6	34 107 997,55	0,00	34 107 997,55
VII-RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔTS (V + VI)		304 483 714,42	-30 574 523,72	273 909 190,70
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		-91 410 951,00	0,00	-91 410 951,00
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires		21 377 514,11	0,00	21 377 514,11
TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRES		1 443 493 577,88	-52 503 528,91	1 390 990 048,97
TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES		-1 209 643 506,35	21 929 865,19	-1 187 713 641,16
VIII-RÉSULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		234 450 277,53	-30 574 523,72	203 875 753,81
Éléments extraordinaires (produits) (à préciser)		0,00	0,00	0,00
Éléments extraordinaires (charges) (à préciser)		0,00	0,00	0,00
IX-RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		0,00	0,00	0,00
X-RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	E.5	234 450 277,53	-30 574 523,72	203 875 753,81
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)				
XI-RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		234 450 277,53	-30 574 523,72	203 875 753,81
CONSOLIDÉ (1)				
Donc part des minoritaires (1)				
Part du groupe (1)				

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES					
Exercice Du 1er Janvier 2023 Au 31 Décembre 2023					
RUBRIQUES	Notes	Capital social	Prime d'émission	Écart d'évaluation	Réserves et résultat
Solde au 31 décembre N - 2		1 395 000 000,00	0,00	0,00	117 951 045,00
Changement de méthode comptable		0,00	0,00	0,00	0,00
Correction d'erreurs significatives		0,00	0,00	0,00	0,00
Réévaluation des immobilisations profits ou pertes non comptabilisés dans le comptes de résultat		0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes payés		0,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation de capital		0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice		0,00	0,00	0,00	149 784 484,15
Solde au 31 décembre N - 1		1 395 000 000,00	0,00	0,00	267 735 529,15
Changement de méthode comptable		0,00	0,00	0,00	0,00
Correction d'erreurs significatives		0,00	0,00	0,00	0,00
Réévaluation des immobilisations profits ou pertes non comptabilisés dans le comptes de résultat		0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes Et Tantièmes		0,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation de capital		0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice		0,00	0,00	0,00	203 875 753,81
Solde au 31 décembre N		1 395 000 000,00	0,00	0,00	471 611 282,96

MACIRVIE
Société Par Actions
Au capital de 1.395.000.000 DA
Siège social : 43 rue AMANI Belkacem Hydra – Alger.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2024.

Le mercredi vingt-six juin et l'an deux mille vingt-quatre, à 09 heures, au siège social, les actionnaires de la Société MACIR Vie spa se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour décider ce qu'il suit :

1. Approbation des comptes sociaux et du rapport d'activité.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Conseil d'Administration et du rapport d'activité annuel, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2023 détaillés comme suit :

- Par un total net Actif/passif de trois milliards deux cent trente-huit millions sept cent vingt-sept mille cinq cent trente-neuf dinars et vingt-neuf centimes (3 238 727 539,29 DZD)
- Ainsi qu'un résultat bénéficiaire de deux cent trois millions huit cent soixante-quinze mille sept cent cinquante-trois dinars et quatre-vingt-un centimes (203 875 753,81 DZD).
- L'Assemblée Générale mande le Conseil d'Administration à lever l'ensemble des réserves émises par le Commissaire aux Comptes avant l'arrêt définitif de l'exercice 2023.
- Donne quitus aux membres du Conseil Administration au titre de la gestion de l'exercice 2023.

RESOLUTION N° 01 :
L'Assemblée Générale Ordinaire adopte cette résolution à l'unanimité des membres présents et votants.

2. Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale affecte ce résultat positif deux cent trois millions huit cent soixante-quinze mille sept cent cinquante-trois dinars et quatre-vingt-un centimes (203 875 753,81 DZD).
Comme suit :

- Réserve légale : Dix millions cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-sept dinars et soixante-neuf centimes (10,193,787.69 DZD).
- Réserve facultative : Neuf cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt-six dinars et six centimes (977,226.06 DZD).
- Report à nouveau : Cent quatre-vingt-douze millions sept cent quatre mille sept cent quarante dinars et six centimes (192,704,740.06 DZD).

RESOLUTION N° 02 :
L'Assemblée Générale Ordinaire adopte cette résolution à l'unanimité des membres présents et votants.

3. Primes variables du cadre dirigeant.
L'Assemblée Générale libère la partie variable du salaire du Président Directeur Général de MACIR Vie/SPA, conformément aux termes de son contrat de travail et valide l'attribution de la prime de performance.

RESOLUTION N° 03 :
L'Assemblée Générale Ordinaire adopte cette résolution à l'unanimité des membres présents et votants.

4. Approbation de la tenue de quatre Conseils d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuve la tenue des quatre réunions du Conseil d'Administration durant l'exercice 2023.

RESOLUTION N° 04 :
L'Assemblée Générale Ordinaire adopte cette résolution à l'unanimité des membres présents et votants

5. Jetons de présence.

L'Assemblée Générale mande le Président du Conseil d'Administration à régulariser le paiement des jetons de présence des administrateurs pour un montant de 100 000,00 dinars algériens Net par réunion, et par présence effective.

RESOLUTION N° 05 :
L'Assemblée Générale Ordinaire adopte cette résolution à l'unanimité des membres présents et votants

6. Honoraires du commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale mande le Président à provisionner les honoraires du Commissaire aux Comptes pour un montant d'Un Million de dinars 1 000 000,00 dinars algérien pour l'exercice 2024 et à libérer le même montant de ces honoraires pour l'exercice 2023.

RESOLUTION N° 06 :
L'Assemblée Générale Ordinaire adopte cette résolution à l'unanimité des membres présents et votants

7. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
L'Assemblée Générale Ordinaire constate que, conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts de la compagnie, la durée des deux mandats du commissaire aux comptes, Monsieur LADJ Sid-Ahmed, est arrivée à son terme et ne peut être renouvelée.
L'Assemblée Générale Ordinaire désigne Madame MECHERARA OUAHIBA comme commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans.
Le commissaire aux comptes, Madame MECHERARA OUAHIBA, confirme qu'il n'y a aucune entrave légale pour mener sa mission au sein de MACIRVIE SPA, et accepte sa mission.

RESOLUTION N° 07 :
L'Assemblée Générale Ordinaire adopte cette résolution à l'unanimité des membres présents et votants

8. Publication légale.

L'Assemblée Générale mande le Président du Conseil d'Administration à procéder à la publication légale au niveau du Centre National du Registre du Commerce conformément à la réglementation en vigueur.

RESOLUTION N° 08 :
L'Assemblée Générale ordinaire adopte cette résolution à l'unanimité des membres présents et votants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres.

COUPE D'ALGÉRIE la FAF confirme l'utilisation de la VAR lors de la finale MCA-CRB

La finale de la 57^e édition de la Coupe d'Algérie de football 2024, prévue le vendredi 5 juillet entre le MC Alger et le CR Belouizdad, au stade olympique du 5-juillet 1962 (17h00), se jouera en présence de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR), a annoncé la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel.

"Une circulaire explicative a été adressée aux clubs finalistes pour leur permettre de bien préparer leur participation à ce rendez-vous.

Une réunion technique regroupant l'ensemble des parties prenantes a été organisée au siège de la FAF mercredi. La finale se jouera en présence de la VAR", précise la même source.

Le président de la Commission de la Coupe d'Algérie, Lahcène Tombouctou, a présenté un exposé sur les préparatifs de la finale de "Dame Coupe", lors de la réunion du Bureau fédéral de la FAF, élargie aux ligues nationales, tenue mercredi sous la présidence du patron de la FAF, Walid Sadi, au Centre technique National (CTN) de Sidi Moussa.

"Le Bureau fédéral souhaite plein succès aux finalistes de cette importante compétition nationale et lance un appel aux supporters pour que cet événement sportif soit l'occasion d'honorer la mémoire des anciennes gloires des deux équipes qui ont porté haut les valeurs du sport et du fair-play", conclut la FAF.



Le Mouloudia s'est qualifié pour la dixième finale de son histoire, en éliminant en demi-finale le CS Constantine (2-1, a.p), alors que le Chabab, finaliste malheureux de la dernière édition, remportée par l'ASO Chlef (1-2, a.p), a passé l'écueil de l'USM Alger (0-0, aux t.a.b : 3-1).

Le "Doyen", sacré champion d'Algérie pour la 8^e fois de son histoire vise, désormais, le doublé, alors que le Chabab, vice-champion, espère sauver sa saison en remportant la Coupe d'Algérie. Pour rappel, les deux clubs comptent 8 Coupes chacun, en compagnie de l'USM Alger et de l'ES Sétif.

BENCHIKHA : « Le projet de la JSK a été déterminant dans mon choix »

Benchikha a avoué que « le projet que les dirigeants de la JSK lui ont présenté a été déterminant » dans son choix.

Benchikha a révélé dans une déclaration faite au siège d'ATM Mobilis où il a paraphé son contrat et non au siège du club comme le veut la tradition et comme le font les plus grands clubs du pays et du monde, qu'il est au club pour une durée de deux ans. « Le football ayant ses aléas on ne peut jurer de rien, et seuls les résultats sont un ami », a-t-il déclaré. Sa venue à la JSK est motivée, selon lui, par le projet qui lui a été présenté au cours de ses discussions avec les responsables du club.

Porter le club au niveau de la Coupe du monde des clubs

« Je suis très content de mon arrivée dans ce club mythique, le plus titré d'Algérie et aussi c'est un grand nom en Afrique et ce, même si j'ai reçu des propositions de nombreux clubs, dont le CRB et l'USMA », dira-t-il en prélude à son intervention. « C'est le challenge proposé qui m'a poussé à venir à la JSK. Il m'a donné l'envie d'être son entraîneur surtout que j'ai appris, même par mes enfants, que

les fans me voulaient. Il y a aussi le projet présenté par le président et son staff qui m'a convaincu. Un projet attrayant même s'il est difficile. La difficulté ne me fait pas peur », a-t-il ajouté. Abordant la question des objectifs, le « Général » a fait savoir que le projet porte sur trois saisons même s'il déclare avoir signé pour deux années.

« Nous nous sommes fixés comme objectifs trois saisons pour porter le club au niveau de la Coupe du monde des clubs. Mais avant d'atteindre cela, il est important de repartir sur de nouvelles bases et construire une équipe compétitive pour finir sur le podium la saison prochaine. » Et de prévenir : « Je ne suis pas là pour vendre du rêve. Nous allons travailler année par année et saison par saison en revoyant à chaque fois à la hausse nos objectifs et permettre à la JSK de renouer avec le rang qui était le sien ». Enfin, le super champion d'Afrique en 2023, avec l'USM Alger, a lancé un appel aux supporters pour rester derrière leur équipe. « Nous leur promettons de fournir le maximum d'efforts pour leur procurer de la joie en fin de saison », a-t-il rassuré.



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ENTREPRISE NATIONALE DE COMMUNICATION, D'ÉDITION ET DE PUBLICITÉ
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS AU CAPITAL SOCIAL DE 7.750.000.000 DA

Direction Centrale de Marketing et de Communication
Ref n°135/DCMC/2024

Communiqué

L'honorable jury de la septième édition du Grand Prix Assia Djebar du Roman s'est réuni le mercredi, 26 juin 2024 au siège de l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité ANEP pour annoncer les titres des romans retenus pour la short liste. Cette dernière est composée de 11 titres : 5 en arabe, 3 en tamazight et 3 en français.

• La langue arabe :

- 1- زوجة السيدين، علي هجرسي، دار خيال للنشر والترجمة.
- 2- مدن المرجان، رحلة إلى المرسى الخرز القديم، زهرة كشاوي، دار ميم للنشر والتوزيع.
- 3- مرجاجو شطايا وندوب، بن شارف حميدي، دار خيال للنشر والترجمة.
- 4- ماراثون وقت الظهيرة، فارس كبش، دار كلاما للنشر والتوزيع.
- 5- هوارية، إنعام بيوض، دار ميم للنشر والتوزيع.

• La langue tamazight :

- 1- Abbuh !, Amrane Salem, les éditions Imtidad.
- 2- Tezgeritga, Bellal Tilelli, les éditions Imtidad.
- 3- 1954, Talalit n usirem, Kerrache Hachemi, Tira Editions.

• La langue française :

- 1- Le Bouclier de Massinissa, Gasmia Ahmed, Editions Frantz Fanon.
- 2- Les Gens du Peuplier, Metref Arezki, Casbah éditions
- 3- Sin, La Lune en miettes, OTMANI Abdelaziz, Casbah Editions.

La cérémonie d'attribution du Grand Prix Assia Djebar du Roman aura lieu le **mardi 09 juillet 2024** à la salle « El Mawakif », hôtel El Aurassi, Alger.

Midi Libre n° 5050 - Mercredi 3 juillet 2024 - Anep gratuit 0063



EPE - Algérie Télécom - Spa

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Mascara

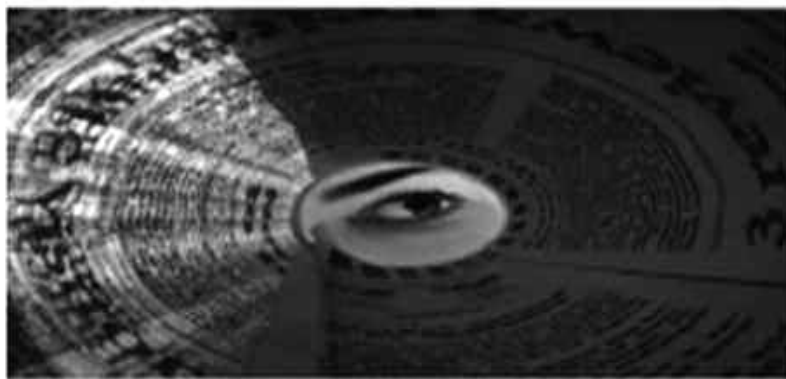
Adresse: RUE ECHAHID DENOUNE ALI, Zone12, Mascara

Avis de prorogation de délai de l'avis d'appel d'offres N°05/AT/DOT29/SDFS/DAL/SA/2024

La Direction Opérationnelles des Télécommunications de Mascara informe l'ensemble des soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offres N°05/AT/DOT29/SDFS/DAL/SA/2024, paru dans les journaux quotidiens arabophone « ELMASSA » et francophone « MIDI LIBRE » en date du 20/06/2024 portant sur « Travaux de raccordement final des clients en fibre optique » et « travaux de raccordement final des clients en cuivre » (relance après l'annulation), que la date de limite de dépôt des offres prévue pour le 04/07/2024 est prorogée au 14/07/2024, de 08H00 à 14H00.

Midi Libre n° 5050 - Mercredi 3 juillet 2024 - Anep 2416 021 850

MIDI



L'INFO. RIEN QUE L'INFO

JARRY AU DÔME DE PARIS



20h25

TMC

Après plus de 200 représentations et près de 300 000 spectateurs, Jarry dévoile ses dernières représentations de son spectacle « Titre » au Dôme de Paris. Rires, larmes et moments inédits sont au rendez-vous. Cet artiste est un trublion au cœur tendre, aux cris stridents, à la larme facile et au courage à toute épreuve. Jarry va parler de lui, sans tabou, à bâtons rompus comme lors d'une soirée entre amis. Un véritable moment de partage, d'aventure humaine, de tête à tête où l'interactivité est la clé. Un spectacle déjanté, rythmé et tendre.

MAIS OÙ EST DONC PASSÉE LA 7^{ème} COMPAGNIE ?



20h10

TF1

Lors de la débâcle de mai 1940, les hommes de la 7^e compagnie du 108^e régiment de transmission sont capturés par une colonne d'artillerie allemande. Seuls trois bidasses partis en éclaireurs dans un cimetière voisin en réchappent de justesse : le téléphoniste Pitivier, le fusil-mitrailleur Tassin et le sergent Chaudard. Les trois militaires se retrouvent livrés à eux-mêmes dans la forêt de Machecoul. Un scénario quelque peu léger, compensé par une brochette d'acteurs très à leur aise.

UN SI GRAND SOLEIL



20h10

2

Elisabeth cherche à recruter un bras droit dans l'espoir de pouvoir souffler un peu et de pouvoir récupérer un peu de temps à consacrer à ses proches. Elle reçoit Muriel pour un entretien. Son profil semble parfait pour le poste, à l'exception d'un petit détail. Vaut-il mieux pour elle d'y accorder de l'attention ou de passer outre ? Quant à l'enquête qui est toujours en cours, la police est maintenant persuadée d'avoir découvert l'identité du Fleuriste. La vérité est enfin sur le point d'éclater, mais comment cela va-t-il se finir ?...

DES RACINES ET DES AILES



20h10

3

Cette édition nous présente des acteurs du patrimoine Normand. Parmi eux figure un architecte des bâtiments de France, Jérôme Beaunay, conservateur de la cathédrale de Bayeux. Chargé de concevoir une cloche pour une église, Quentin Wautier travaille avec la fonderie de Paul Bergamo, à laquelle certains des plus grands édifices religieux du monde doivent leur clocher. L'intégrité des coraux sous-marins de l'archipel de Chausey est vérifiée annuellement par des plongeurs bénévoles. C'est avec des légumes de saison que le jeune chef Pierre Caillet prépare le homard du coin, à la chair fine.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

CENDRILLON



20h10

W9

Il y a bien longtemps, la petite Ella grandit heureuse dans une famille aimante. Mais la mort de sa mère bien aimée ternit ce bonheur. Et la vie de la jeune femme est bouleversée, quelques années plus tard quand son père épouse en secondes noces Lady Tremaine, qui emménage chez eux avec ses deux filles, Anastasie et Javotte. Alors que son père part en voyage, Ella découvre bientôt le véritable caractère de sa belle-mère et de ses odieuses demi-sœurs. En galopant dans la forêt, la jeune femme croise le prince, qui chasse avec ses amis.

PRENEZ SOIN DE VOUS VOTRE POIDS EN FORME OLYMPIQUE



20h05

5

Les Jeux Olympiques de Paris arrivent à grands pas ; l'occasion pour les Français de se réconcilier avec la pratique sportive. Michel Cymes accompagne trois d'entre eux dans leur quête pour vaincre leur surpoids. Chantal, la retraitée bonne vivante, Sébastien, le professeur de lycée très occupé, et Gaëlle, la youtubeuse au style de vie sédentaire, vont rencontrer de nombreux spécialistes et s'instruire sur l'impact de l'alimentation et de l'exercice physique sur leur corps avec un objectif, participer à une course d'aviron.

GUERRE DES VOISINS : MA VIE EST UN ENFER



20h10

RMC STORY

Le voisinage peut devenir une source de conflit et la vie quotidienne peut alors virer au cauchemar. Dans la résidence où elle demeure, une jeune femme dénommée Rosy est un véritable bouc émissaire. Elle doit affronter la colère et les insultes de ses voisins qui se sont ligüés contre elle. Elle est à la limite de la dépression. Quand des voisins en viennent à ne plus pouvoir se supporter, il arrive malheureusement que ce soit la violence qui apparaisse comme étant le seul moyen de dialoguer. Vincent en a été une victime. Il était en conflit au sujet d'un droit de passage, et il a été agressé par son voisin...

CASTLE UNE VIE DE CHIEN



20h05

Chérie 25

L'équipe enquête sur la mort d'un dresseur de chiens très connu, survenue à l'issue d'une compétition canine. Le dresseur s'était disputé après le concours et son chien Pilar est introuvable. La dernière personne à l'avoir vu avant son décès est Kay Cappuccio, animatrice vedette d'une émission de télévision. La jeune femme ne se sépare jamais de son petit chien dans le collier duquel les enquêteurs découvrent une caméra qui filme, sans qu'elle le sache, tous ses faits et gestes. Une enquête agréable, légère et amusante à laquelle Hilarie Burton apporte tout son charme.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef:
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	03:36
Dohr	12:52
Asr	16:42
Maghreb	20:08
Icha	21:53

MEMBRE DE LA TROUPE ARTISTIQUE DU FLN

TAHAR BEN AHMED TIRE SA DERNIÈRE RÉVÉRENCE

L'artiste et moudjahid Tahar Ben Ahmed, membre de la troupe artistique du Front de libération nationale (FLN) est décédé, lundi soir à Alger, à l'âge de 94 ans», a-t-on appris auprès de ses proches.

Né en 1930 à la Casbah d'Alger, le défunt Tahar Ben Ahmed a commencé sa carrière artistique très jeune, d'abord au sein de la troupe de Mustapha Sahnoun en tant que percussionniste (derbouka) puis dans la troupe d'Abdelhamid Ababsa, avant de rejoindre l'orchestre dirigé par Haroun Rachid. Pendant la Révolution de libération, il s'est rendu à Tunis où il a rejoint la troupe artistique du FLN (1958-1962). En 2022, Tahar Ben Ahmed a été honoré aux côtés d'autres membres de la troupe artistique du FLN, à l'occasion du 68e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de libération.



La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a fait part de sa profonde affliction suite au décès du moudjahid, qui fut chef d'orchestre au sein de la troupe artistique du FLN, soulignant

que le défunt « a eu une riche carrière artistique empreinte de créativité et d'authenticité ». Le défunt a été inhumé cet après-midi au cimetière de Draria à Alger.

ENVIRONNEMENT

CONCOURS DES VILLAGES ET QUARTIERS LES PLUS PROPRES À BEJAÏA

Ce concours est organisé par l'APW de Bejaïa. Après une ultime réunion de la commission d'évaluation chargée de désigner les lauréats, le président de l'Assemblée populaire de wilaya, Bachir Barkat, a lancé les invitations pour la cérémonie de proclamation des résultats de la 3e édition du concours des villages et quartiers les plus propres. Cette cérémonie se déroulera ce mercredi à partir de 15h au niveau du site historique Qalaa n'Ath Abbas, dans la commune d'Ighil Ali. Dans ce cadre, un programme varié a

été concocté par les organisateurs qui ont tablé sur une présence de l'ensemble des associations activant dans le secteur de l'environnement ainsi que les représentants des différents quartiers et cités ayant concouru dans cette édition. Ce programme comprend aussi la présentation de la troisième édition du concours ainsi qu'une cérémonie de remise des prix aux vainqueurs de cette compétition qui rencontre un vif succès auprès de la population, dans les villages et les quartiers des villes de la wilaya.

DANS LA WILAYA DE SÉTIF

Des criquets envahissent l'aéroport et certaines communes

Le directeur de l'agriculture de la wilaya de Sétif, Mohamed Bouleftat, a révélé qu'une invasion de criquets locaux, peu nuisibles, à raison de 8 insectes par mètre carré, avait été enregistrée à proximité de l'aéroport du 8 mai 1945 et de quelques zones dans les communes d'Ain Arnat, Mezloug, et Guidjel M. Bouleftat a confirmé que ses services avaient pris un certain nombre de mesures et de décisions, notamment la formation d'un comité élargi pour enquêter et évaluer l'ampleur des pertes sur le terrain et que l'Agence Nationale de la Protection des Végétaux a été appelée afin d'intervenir et de résoudre le problème. Le même responsable a également ajouté à la Radio régionale de Sétif que ces zones étaient maintenues sous surveillance maximale pour contenir le problème et empêcher les criquets d'envahir d'autres zones.

ARABIE SAOUDITE

Des bourses d'études au profit des étudiants algériens

L'Arabie saoudite a annoncé l'ouverture des candidatures pour des bourses d'études gratuites de longue durée au profit des étudiants algériens poursuivant leurs doctorats.

Cela s'applique à diverses spécialisations dans les universités saoudiennes. La publicité était intitulée « J'étudie en Arabie Saoudite ».

Pour ceux qui souhaitent connaître plus de détails sur les avantages et les conditions pour bénéficier de l'offre de bourse, veuillez consulter la vidéo explicative ci-jointe, et inscrivez-vous via le lien électronique suivant avant le 15 juillet 2024. <https://studyinsaudi.moe.gov.sa>

Après avoir terminé l'inscription, veuillez remplir le formulaire électronique destiné au vice-président de la direction des relations extérieures de l'université. Ceci afin qu'ils puissent transférer les dossiers des candidats du côté saoudien dans les délais impartis. <https://forms.gle/FB7DjXJLjPrGWE>

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

La journée du vendredi 5 juillet chômée et payée

La journée du vendredi 5 juillet, coïncidant avec la célébration du 62e anniversaire de la Fête de l'indépendance nationale, sera chômée et payée, a indiqué hier un communiqué de la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative. "A l'occasion de la fête de l'indépendance, et conformément à la loi 63-278 du 26 juillet 1963 modifiée et complétée fixant la liste des fêtes légales, la journée du vendredi 5 juillet 2024 est chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée", précise la même source.

Toutefois, "les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté", ajoute le communiqué.

OFFRE SPÉCIALE ÉTUDIANTS ALGÉRIENS

ASL Airlines annonce une réduction sur ses billets

Bonne nouvelle pour les étudiants algériens qui se préparent à entamer un cursus d'études en France. La compagnie aérienne ASL Airlines vient d'annoncer une nouvelle promotion dédiée à cette catégorie de voyageurs, pour leur permettre de rejoindre la France à moindre coût.

Avec une présence croissante sur le marché algérien, ASL Airlines est, aujourd'hui, l'une des compagnies aériennes qui dessert le plus important nombre d'aéroports algériens depuis la France. Pour l'été 2024, ASL Airlines a mis l'accent sur le renforcement de ses vols au départ de Lille, vers cinq villes algériennes.

Dans son nouveau communiqué, ASL Airlines s'adresse aux étudiants algériens qui se préparent pour voyager en France, dès la nouvelle rentrée. En effet, le transporteur aérien annonce une réduction de -10 % sur le prix de ses billets au départ de l'Algérie vers la France. Par ailleurs, ASL Airlines indique que la remise est appliquée sur le tarif hors taxe te tout achat d'un billet étudiant. L'offre est, aussi, valable uniquement pour les vols au départ de l'Algérie vers la France. Mais ce n'est pas tout, la compagnie aérienne autorise le transport de deux pièces de 23 kg de bagages en soute.

De plus, il est important de préciser que cette nouvelle promotion est accessible aux étudiants algériens, âgés entre 17 et 29 ans, ayant un visa d'études à présenter à l'enregistrement. L'offre concerne toute réservation effectuée entre le 1er juillet et le 7 octobre inclus et s'étale sur une période de voyage comprise entre le 2 septembre et le 7 octobre 2024 inclus. Les billets achetés dans le cadre cette offre sont modifiables sans frais, jusqu'à 3h avant le vol. En revanche, ASL Airlines n'autorise aucun remboursement avant et après le voyage.

ASL Airlines programme de nouveaux vols vers Alger-

En plus d'une gamme tarifaire riche et sur mesure, ASL Airlines offre un large choix de destinations pour ses voyageurs. Elle dessert l'Algérie et la France, tout au long de l'année, au départ de Paris CDG, Lille, Mulhouse, Lyon et Perpignan.

Pour son programme estival, et afin de répondre à la forte demande sur ses billets de voyage, le transporteur aérien a fait savoir que de nouveaux vols à destination de l'aéroport international de Houari Boumediene à Alger, en aller-retour, sont disponibles en vente, pour ce mois de juillet 2024, sur son site réservation.